



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/41/PV.73  
1er décembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 73e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 17 novembre 1986, à 15 heures

Président : M. GURINOVICH (RSS de Biélorussie)  
(Vice-Président)

Puis : M. TURKMEN (Turquie)  
(Vice-Président)

Puis : M. DOS SANTOS (Mozambique)  
(Vice-Président)

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité  
internationales et initiatives de paix [42] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français  
et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les  
Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des  
interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation  
intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section  
d'édition des documents officiels, Département des services de conférence,  
bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un  
exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Gurinovich (République socialiste soviétique de Biélorussie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

M. GUTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : L'Amérique centrale connaît depuis huit ans une crise qui, comme toutes les crises, est née de la rupture de l'équilibre précaire dans lequel elle vivait précédemment. Evoquer les causes de cette crise et les facteurs qui l'ont provoquée, ce serait dépasser les limites raisonnables que doit respecter toute intervention dans un débat des Nations Unies. Le point de départ, en l'occurrence, c'est l'existence de cette crise et la préoccupation que ressent la communauté internationale à son sujet. Le fait que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale prouve l'intérêt que la communauté internationale porte à la situation. Nul ne saurait avoir le moindre doute à notre endroit. Nous autres, Centraméricains, sommes encore plus profondément préoccupés et intéressés que quiconque par cette question. C'est très bien que les Nations Unies, aujourd'hui, et l'OEA, la semaine dernière, discutent de ce qui se passe en Amérique centrale. Après tout, nous ne sommes pas étrangers à tout ce qui est humain. Mais quels sont ceux qui sont les plus préoccupés, les plus attachés à l'analyse, à la discussion, à la recherche de solutions sinon les Centraméricains? Pour notre part, l'intérêt que nous portons à la question n'a rien d'académique et n'a rien à voir avec la solidarité internationale. Ce qui est en jeu, pour nous, ce sont la paix et la sécurité de nos sociétés, l'avenir de nos institutions et le bien-être de nos peuples.

Si l'on veut examiner la crise sous ses aspects positifs, il convient de faire une comparaison entre 1978 et 1986 et voir quels sont les progrès qui ont été réalisés. En 1978, il y avait en Amérique centrale quatre gouvernements autoritaires et une démocratie, qui coexistaient. En 1986, quatre démocraties et un gouvernement autoritaire coexistent dans la région. Les démocraties, certes, ne sont pas parfaites; la nôtre, bien qu'elle soit quasiment centenaire, semble, pour les Costa-Riciens, être pleine de défauts et de problèmes, qui réclament l'attention de notre gouvernement et de notre peuple et qui sont, pour la plupart, très difficiles à régler. Si cela vaut pour le Costa Rica, comme pourrait-il en

M. Gutierrez (Costa Rica)

être autrement des nouveaux gouvernements démocratiques, qui ont vu le jour à la suite d'une longue période de dictature? D'autre part, le gouvernement autoritaire restant n'est pas totalement autoritaire; il n'a pas encore supprimé complètement les libertés. Pourtant, alors qu'une d'une part des progrès sont réalisés sur la voie de l'instauration du règne du droit, d'une plus grande indépendance du pouvoir judiciaire et d'un respect plus strict des droits de l'homme, de l'autre, on se dirige à un rythme accéléré vers une plus grande militarisation, les dirigeants se voient octroyer des pouvoirs toujours plus importants, l'état d'urgence devient une constante de la vie des peuples, les dikta's et l'idéologie d'une organisation politique unique s'imposent de plus en plus et les droits des citoyens diminuent de jour en jour.

La crise en Amérique centrale se complique du fait qu'elle se transforme en un affrontement Est-Ouest. Les problèmes internes de chacun des pays de la région et ceux de la sous-région sont exacerbés par la présence de deux superpuissances, l'appui qu'elles fournissent à certains pays et la lutte qu'elles mènent, par Centraméricains interposés, pour définir leurs zones d'influence. Le différend s'est transformé en un affrontement armé, et il semble inévitable qu'il s'intensifie dans les mois à venir sans que les instances de règlement pacifique des conflits puissent faire quoi que ce soit pour l'empêcher. En ce qui concerne les actions armées, le Gouvernement du Costa Rica a clairement et catégoriquement déclaré qu'il ne voulait pas participer au conflit, conformément à sa politique de neutralité. Tous ses actes visent à appliquer cette décision; au lieu d'entrer dans la compétition à laquelle donne lieu la militarisation, nous nous en tenons strictement à la décision que nous avons prise, il y a 40 ans de cela, d'abolir l'armée en tant qu'institution permanente et de limiter nos dépenses en matière de sécurité au minimum nécessaire pour que notre société fonctionne sans désordres ni conflits.\*

---

\* M. Turkmen (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Gutierrez (Costa Rica)

La crise en Amérique centrale est marquée aussi par un combat idéologique qui alimente, stimule, exacerbe et entretient l'affrontement armé. Il s'agit d'un différend à propos du système de gouvernement qui servira de cadre aux décisions politiques et présidera à la coexistence des citoyens, et des bases sur lesquelles reposera le développement économique et la manière dont seront satisfaits les besoins de la population. Tous les continents connaissent cet affrontement. Les caractéristiques de l'Amérique latine sont aujourd'hui telles que ceux qui ont choisi et qui cherchent à imposer un autoritarisme de "gauche" le font à l'encontre de l'histoire et en tournant le dos au courant dominant. Rien n'est plus difficile que de s'opposer à la réalisation d'une idée lorsque le moment historique est arrivé, qu'elle a pris véritablement racine et qu'elle peut devenir réalité. C'est précisément ce qui est en train de se produire en Amérique latine avec la démocratie représentative. Les bases matérielles et le ferment idéologique ne datent certes pas d'aujourd'hui. Cependant, sans pour autant ignorer la réalité, il convient de souligner ceci : comme jamais auparavant, l'heure de la démocratie représentative sonne en Amérique latine.

Il reste encore quelques vestiges de l'autoritarisme de "droite", mais ils disparaîtront bientôt. Il est aussi des cas, comme, par exemple en Amérique centrale, où l'on considère qu'avoir changé la nuance idéologique de l'autoritarisme en substituant sept ans d'un régime autoritaire de gauche à 40 ans de dictature de droite représente un progrès. Il est vrai que les dictatures militaires de droite représentent des formes de gouvernements qui ne peuvent garantir ni l'ordre ni la sécurité dont elles se disent les garantes et que le marxisme-léninisme, en tant que système politique et économique, est arrivé trop tard en Amérique latine. Il a été dépassé par les circonstances matérielles et le développement intellectuel de la région qui s'est depuis longtemps inspirée des valeurs et des modes de vie du monde occidental. Il n'a rien à offrir à nos peuples qui leur permette de satisfaire leurs besoins matériels immédiats, compte tenu de son inefficacité en matière de production et de sa rigidité de fonctionnement. Toute tentative visant à mettre en place un tel système conduit inéluctablement à des situations de crise comme celle dont nous débattons aujourd'hui.

L'affrontement dont l'Amérique centrale est le théâtre met aux prises ceux qui cherchent à renforcer la démocratie avec ceux qui refusent pas que leurs peuples

M. Gutierrez (Costa Rica)

jouissent de la démocratie, qui veulent la rendre impossible dans leur pays et qui rêvent d'exporter leur autoritarisme vers des nations voisines, comme ils l'ont fait de manière continue vers le El Salvador et essaient de le faire, à une échelle moindre, vers le Honduras et le Costa Rica.

Le règlement des problèmes de l'Amérique centrale réside toujours dans l'approche globale que préconise l'Accord de Contadora. En tant que traité international, il apparaît de plus en plus difficile qu'il soit un jour signé, voire ratifié. Cela n'enlève cependant aucune valeur aux déclarations qui y sont contenues, son diagnostic, de même que la hardiesse et la précision des solutions qu'il préconise, étant toujours d'actualité. Considérer que les problèmes de paix et de sécurité en Amérique centrale peuvent être réglés en acceptant qu'un des pays d'Amérique centrale ne chemine pas vers la démocratie représentative, la tenue d'élections libres, le pluralisme politique et la pleine jouissance des droits de l'homme revient à ignorer une partie essentielle du problème et croire que ce dernier peut être réglé partiellement. La caractéristique première de la crise en Amérique centrale, c'est le fait qu'elle est indivisible, qu'il existe une interdépendance entre les différents facteurs et qu'il est dès lors impossible d'isoler certains au détriment des autres. Quelle que soit l'issue finale, les Centraméricains seront toujours reconnaissants, en premier lieu aux pays du Groupe de Contadora, qui bénéficièrent par la suite de la collaboration du Groupe d'appui, dans un effort fraternel et généreux pour collaborer à la solution de nos problèmes, de la tâche particulièrement difficile dont ils se sont acquittés. Mais plus encore : une formule latino-américaine en vue de la solution des problèmes de l'Amérique centrale a été mise au point. Quelle que soit la durée de la crise actuelle, la formule préconisée dans l'Accord de Contadora ne pourra jamais être ignorée, car ce n'est qu'en traitant de façon globale les problèmes inhérents à cette crise que l'on pourra lui trouver une solution.

Aussi le refus d'un des pays d'Amérique centrale d'engager un processus véritablement démocratique et son intention nettement affichée de continuer de vouloir exporter une révolution qui a été trahie dans son propre territoire jouent-ils un rôle déterminant dans l'aggravation de la crise. Le processus de Contadora a d'abord pâti du refus de traiter des aspects fondamentaux de cet accord en invoquant des principes de souveraineté interne qu'on refuse aux pays voisins puisqu'on intervient dans leur vie politique et que l'on va même jusqu'à prendre

M. Gutierrez (Costa Rica)

une part active à des affrontements armés. A cela vient s'ajouter le fait que la Cour internationale de Justice a été saisie des différends qui l'opposent à des pays voisins. Compte tenu des dispositions du Traité interaméricain sur le règlement pacifique des conflits - le Pacte de Bogota - cette décision a porté un coup sévère au processus de Contadora. Ce processus, qui était sur le point de figurer dans les articles d'un traité international, nécessiterait en effet que l'on prenne des décisions fermes et qu'on ne l'utilise donc plus à des fins de propagande.

Puisque nous parlons de la crise en Amérique centrale, rappelons-nous l'engagement pris, en 1978, à l'égard de l'Organisation des Etats américains. Il faut tenir compte de la position adoptée par la majorité des pays d'Amérique latine. Il faut aller vers un Etat de droit. Il faut faire en sorte que les droits de l'homme soient effectivement protégés. Il faut organiser des élections libres où chaque groupe politique ait des chances égales d'accéder au pouvoir. Il faut bâtir la démocratie.

Ce n'est qu'ainsi que l'Amérique centrale viendra à bout de la crise qui l'assaille et pourra édifier une société meilleure que celle qui existe aujourd'hui. Nous cesserons alors d'être l'objet d'un affrontement Est-Ouest, de figurer sur la liste des questions inscrites de façon permanente à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, et nous pourrions enfin ressentir le plaisir d'avoir réglé nos propres problèmes, chez nous, en étant maîtres de notre propre destinée.

M. McLEAN (Canada) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est appelée, une fois de plus, à examiner la question de l'Amérique centrale. Depuis le premier débat tenu sur cette question, il y a 4 ans, des efforts sérieux ont été consacrés à la cause d'un règlement de paix d'ensemble dans la région. Malheureusement, ces efforts n'ont pas abouti. Le Canada est consterné par la lenteur des progrès et le caractère insaisissable d'un accord qui ferait avancer la cause de la paix en Amérique centrale. Les délibérations qui se sont déroulées lors de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains la semaine dernière, à Guatemala City, ont montré une nouvelle fois l'ampleur des difficultés qui persistent dans la recherche de la paix.

Le Canada est convaincu que seul un authentique processus de dialogue, engagé de bonne foi et soutenu par la communauté internationale tout entière, peut permettre de surmonter le manque de confiance mutuelle qui caractérise les relations entre les parties aux différends. Les écarts entre les positions des parties en présence en Amérique centrale sont considérables; personne, parmi nous, ne peut se bercer d'illusions et s'attendre à ce que ces écarts, qui résultent de facteurs historiques et idéologiques, soient comblés facilement. L'établissement d'un processus continu de dialogue constitue toutefois, à notre avis, un point de départ.

Bien que les obstacles soient de taille et que les faibles chances de les surmonter aient de quoi décourager, nous ne devons pas - et surtout les Centraméricains ne doivent pas - renoncer à la recherche de la réconciliation. Nous formulons l'espoir que la perspective d'une aggravation de la violence et de la destruction, qui suivrait inéluctablement l'abandon de cette voie, renforcera la détermination de toutes les parties concernées.

Le processus de Contadora s'est heurté à toute une série de difficultés. Nous lançons un appel à toutes les parties en cause, leur demandant de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de ne pas abandonner les efforts déployés depuis trois ans. Ne fermons pas ce qui s'est révélé être la principale voie du dialogue en vue de la réconciliation régionale.

Le Canada estime que les aspirations et les besoins des peuples d'Amérique centrale ne peuvent être satisfaits que par un système politique qui soit réceptif. Le renouveau de la démocratie au Guatemala et son renforcement au

M. McLean (Canada)

Honduras témoignent de l'aspiration à la paix et à la stabilité des peuples de la région. Ils laissent également entrevoir que l'on va s'attaquer aux causes profondes du conflit, ce qui est encore plus important. Le Canada est disposé à contribuer, dans la mesure du possible, à la consolidation des institutions démocratiques des pays de la région. Il a, par exemple, accédé à la demande des gouvernements du Salvador, du Guatemala et du Honduras et surveillé le déroulement des élections dans ces pays. Dans chaque cas, les rapports soumis par nos observateurs ont été très positifs.

Le progrès en direction de la création d'un parlement centraméricain constitue un autre élément encourageant de l'évolution récente. Nous espérons que les déclarations d'intention seront maintenant suivies de mesures concrètes, afin de faire de cette idée une réalité. Une telle institution pourrait servir de mécanisme de négociation et de coopération entre les nations de la région, ce qui contribuerait à la neutralisation des tensions qui y règnent.

J'aimerais réitérer la position du Canada en ce qui concerne les causes profondes des tensions dans la région. Nous estimons que ces tensions résultent d'injustices économiques et sociales ainsi que de la non-application des réformes les plus fondamentales. Ces réformes ne peuvent être imposées de l'extérieur. S'il attire l'attention sur les causes sociales et économiques des tensions, le Canada perçoit également les dimensions idéologiques du conflit actuel. Nous croyons que les Centraméricains doivent déterminer eux-mêmes leur destinée, sans ingérence de l'extérieur. Comme le Premier Ministre Mulroney l'a déclaré récemment au Canada :

"Nous ne sommes pas en faveur de l'exportation des révolutions, pas plus que nous n'approuvons l'intervention d'un tiers parti où que ce soit en Amérique centrale. Quel que puisse être le tiers parti et indépendamment de son intérêt légitime dans la région, nous regrettons l'extension à cette région des désaccords Est-Ouest, et nous n'approuvons pas les livraisons d'armes, par quelque pays que ce soit, à quelque faction que ce soit dans la région."

C'est là une des considérations qui ont amené le Canada à appuyer la résolution adoptée par l'Assemblée générale, le 3 novembre, à propos du jugement de la Cour internationale de Justice dans la cause soumise par le Nicaragua.



M. McLean (Canada)

Parallèlement à notre soutien résolu du processus de Contadora, l'assistance au développement est un élément essentiel de notre politique à l'égard de cette région. Sans développement, on ne peut guère espérer l'instauration d'une paix durable et de la démocratie. Le Canada a donc accru substantiellement son assistance bilatérale aux pays d'Amérique centrale au cours des dernières années, car nous établissons un lien entre le développement et la paix.

Notre politique en matière d'aide au développement repose sur le principe suivant : notre aide devrait contribuer au développement des groupes les plus démunis de la société. Nous nous efforçons de les aider à briser les chaînes de la pauvreté et à mettre à profit leur propre ingéniosité afin qu'ils puissent bénéficier de meilleures conditions de vie pour eux-mêmes et pour leurs enfants. L'assistance fournie par le Gouvernement canadien ne doit pas être interprétée comme un soutien inconditionnel au Gouvernement du pays bénéficiaire. Nous restons profondément préoccupés par les violations des droits de l'homme au Guatemala et au Salvador. Des églises et d'autres organisations non gouvernementales canadiennes ont une longue expérience de l'action sociale et humanitaire en Amérique centrale. Elles ont exprimé de façon persistante l'inquiétude que leur inspirent ces violations, qui continuent d'exister même si, grâce à la détermination des dirigeants élus de ces pays, leur ampleur a considérablement diminué, comparativement à la situation des années antérieures. Il n'en demeure pas moins que des assassinats et des disparitions continuent de se produire et nous rappellent de façon poignante que cette tragédie humaine se poursuit.

Nous sommes conscients également des violations des droits de l'homme au Nicaragua et nous déplorons la fermeture du journal "La Prensa". Nous regrettons également que certains membres de l'Eglise catholique du Nicaragua aient été frappés d'interdit. Le Canada invite les dirigeants sandinistes à se souvenir de l'esprit qui a présidé à la naissance de leur révolution.

Les Canadiens sont de mieux en mieux informés de la situation en Amérique centrale, par les nouvelles dans la presse et aussi du fait de l'arrivée récente au Canada de milliers de réfugiés en provenance de cette région. En tant que peuple, nous, Canadiens, sommes particulièrement fiers du fait que le HCR nous ait décerné la prestigieuse médaille Nansen. Nous sommes déterminés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour alléger les souffrances des peuples d'Amérique centrale.

M. McLean (Canada)

Dans cet esprit, les Canadiens ont accueilli avec une profonde tristesse la nouvelle du tremblement de terre qui, le 10 octobre, a semé la mort et la destruction parmi la population d'El Salvador déjà profondément éprouvée. En collaboration avec des Eglises et d'autres organisations non gouvernementales canadiennes, le Gouvernement du Canada s'est associé aux opérations de secours entreprises pour aider le Gouvernement et le peuple d'El Salvador à faire face aux conséquences tragiques de cette catastrophe. Notre sympathie les accompagne pendant ces heures difficiles.

L'année qui vient de s'écouler a été difficile pour ceux qui s'efforcent de faire progresser la cause de la paix en Amérique centrale. D'aucuns ont mis en question l'utilité du processus de Contadora. Ils font état de l'incapacité du Groupe de faire des progrès décisifs à des moments critiques, ce qui n'est pas entièrement dénué de fondement. Les perspectives d'aboutissement des négociations sur de nombreux aspects du conflit régional ont semblé être sur le point de se concrétiser, puis elles se sont estompées. Je songe, par exemple, aux négociations entre le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN/FDR.

M. McLean (Canada)

Bien que ces dispositions, et d'autres solutions concrètes et fragmentaires, pourraient certes être valables, nous croyons néanmoins que nous ne devons pas abandonner notre détermination d'œuvrer en faveur d'un règlement de paix d'ensemble dans la région. Le Canada ne minimise pas la valeur d'autres propositions, mais dans la mesure du possible, elles devraient être conçues pour servir d'appoint aux travaux du Groupe de Contadora. Le Canada s'efforce et continuera de s'efforcer activement de trouver des moyens de contribuer de façon concrète et tangible à l'avancement de la cause de la paix. A cet égard, le Canada a suivi attentivement les délibérations qui se sont déroulées pendant la réunion de l'Organisation des Etats américains au Guatemala, la semaine dernière.

Dans des mémoires soumis récemment au Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada, les Canadiens ont témoigné de leur profonde inquiétude face aux problèmes de l'Amérique centrale. Le Gouvernement du Canada partage cette inquiétude. L'Amérique centrale a besoin d'une paix fondée sur la justice sociale et économique pour que ses peuples puissent d'abord se développer, ensuite jouir de libertés individuelles dans des sociétés démocratiques et enfin envisager l'avenir avec confiance plutôt qu'avec angoisse et peur. Nos efforts s'inspireront de ces trois objectifs.

Le climat de l'Amérique centrale reste incertain. Trop souvent, il est assombri par des atteintes aux droits de l'homme, une pauvreté extrême, un manque de respect pour les droits civils et le drame du déplacement de 10 % de la population de la région. Quelque insolubles que ces problèmes puissent apparaître, quelque ardue que soit leur solution, le Canada est déterminé à n'épargner aucun effort pour promouvoir et soutenir une solution non militaire.

M. NYAMDOO (Mongolie) (interprétation du russe) : Malgré les efforts considérables déployés par la communauté internationale afin de parvenir à un règlement juste et politique des graves problèmes de l'Amérique latine, la crise dans cette région s'est aggravée et menace la stabilité dans le monde.

L'ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat souverain du Nicaragua s'accroît, alors que ce pays avait choisi une voie indépendante pour son développement.

La délégation de la République populaire Mongole partage pleinement l'opinion exprimée par M. D'Escoto Brockmann, Ministre des affaires étrangères du Nicaragua

M. Nyamdoo (Mongolie)

lors de ses interventions à l'Assemblée générale du 10 octobre et du 3 novembre derniers, ainsi que celle exprimée aujourd'hui par le Représentant permanent, Mme Nora Astorga Gadea, sur les origines et les conséquences de l'aggravation de la crise en Amérique centrale.

Le Gouvernement des Etats-Unis justifie sa guerre de subversion menée contre l'Etat souverain et indépendant du Nicaragua en invoquant d'une menace, inventée de toutes pièces, qui, d'après lui, viendrait du Nicaragua et qui irait à l'encontre des intérêts nationaux des Etats-Unis d'Amérique.

Pourtant, les faits, notamment les plus récents nous prouvent le contraire. La signature par le Président des Etats-Unis d'un projet de loi prévoyant d'allouer 100 millions de dollars à l'aide militaire et financière aux bandes de contras et la divulgation de la participation de hauts fonctionnaires du gouvernement Reagan à de prétendues opérations privées contre le Nicaragua confirment une fois de plus le renforcement de l'agression menée contre ce pays d'Amérique centrale.

Ces actes sont contraires à la Charte des Nations Unies et aux normes de comportement civilisé de la part des Etats. La communauté internationale continue, comme dans le passé, à apporter son soutien à la lutte juste et légitime du peuple nicaraguayen, et exige des Etats-Unis qu'ils renoncent à leurs actes d'agression en Amérique centrale. Cela figure notamment dans la résolution 562 (1985) adoptée par le Conseil de sécurité qui, entre autres choses, réaffirme la souveraineté du Nicaragua et des autres Etats et leur droit inaliénable de choisir librement leur destin et de mener leurs relations internationales en fonction des intérêts de leur peuple et sans ingérence étrangère. L'Assemblée générale, dans ses résolutions, a également souligné à maintes reprises qu'un règlement politique pacifique de la crise centraméricaine était indispensable. L'organe juridique suprême des Nations Unies, la Cour internationale de Justice, a rendu un arrêt selon lequel les Etats-Unis, par leurs actes de subversion contre le Nicaragua, violent les principes du droit international, notamment le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du respect de la souveraineté d'autres Etats, du non-recours à la force et d'autres principes. Ces actes sont également contraires aux dispositions d'accords bilatéraux passés entre les Etats-Unis et le Nicaragua. La Cour a demandé que les Etats-Unis cessent immédiatement leurs actes d'hostilité et s'en abstiennent à l'avenir.

M. Nyamdo (Mongolie)

Cependant, malgré cet appel lancé par la communauté internationale afin que les Etats-Unis se conforment à l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, ceux-ci n'ont toujours pas renoncé à leur politique d'agression à l'égard de l'Etat souverain du Nicaragua.

Il convient de rappeler à cet égard que les Etats-Unis et leurs proches alliés ont toujours déclaré qu'ils respectaient le caractère obligatoire des décisions de la Cour internationale de Justice. On peut donc se demander s'ils sont cohérents avec eux-mêmes.

La délégation mongole estime que le Gouvernement des Etats-Unis, conformément au paragraphe 1 de l'Article 94 de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à la résolution 41/31 de l'Assemblée générale adoptée le 3 novembre dernier à une écrasante majorité, doit exécuter pleinement et sans délai l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci.

M. Nyamdoo (Mongolie)

Lors de leur Réunion à Harare, à la fin du mois d'août, les chefs d'Etat et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont condamné à l'unanimité l'escalade de l'agression, les attaques armées, les mesures économiques coercitives et autres actes commis contre la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale, la stabilité et l'autodétermination du Nicaragua. Ils ont exigé que l'on mette fin immédiatement à toutes les menaces et à tous les actes hostiles contre le Nicaragua.

Le Gouvernement sandiniste du Nicaragua, constitué à la suite de la victoire héroïque remportée par le peuple nicaraguayen épris de paix sur le régime somoziste de dictature et de terreur, a répondu par des propositions pacifiques et constructives aux appels du Groupe de Contadora et a déclaré qu'il était prêt à signer un accord qui permette de régler pacifiquement les problèmes de l'Amérique centrale. Le peuple mongol se tient fermement aux côtés du peuple frère du Nicaragua dans la juste lutte qu'il mène pour l'indépendance et la liberté de sa patrie, et pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

Le XIXe Congrès du Parti révolutionnaire de la République populaire de Mongolie, qui s'est tenu à la fin du mois de mai, a réaffirmé cela et souligné : "sa ferme solidarité avec le peuple héroïque du Nicaragua et a condamné catégoriquement la guerre non déclarée menée actuellement par les Etats-Unis contre le Nicaragua révolutionnaire."

La République populaire mongole soutient les efforts constructifs déployés par le Gouvernement sandiniste pour assurer la paix et la détente en Amérique centrale. Nous appuyons également les propositions des Groupes de Contadora et de Lima pour résoudre de manière pacifique les problèmes urgents de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Nous partageons la position du Nicaragua selon laquelle un règlement pacifique des conflits de la région de l'Amérique centrale n'est possible que sur la base du respect, sur un pied d'égalité, de la sécurité de tous les Etats de la région, y compris le Nicaragua; de l'élimination des bases militaires étrangères de la région; du retrait des troupes étrangères; de la cessation des manoeuvres militaires; et de la renonciation au recours au territoire d'un pays pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre.

Ma délégation confirme la position de notre gouvernement, à savoir que la cause de la crise de l'Amérique centrale ne doit pas être recherchée dans le

M. Nyamdoo (Mongolie)

contexte de l'affrontement Est-Ouest. Elle s'explique plutôt par la politique impérialiste et les actes d'agression des Etats-Unis, membres permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, auquel incombe au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales et du respect de la souveraineté et de l'indépendance de tous les Etats.

Pour terminer, la délégation mongole espère vivement que la discussion actuelle sur la situation en Amérique centrale aidera à régler rapidement les problèmes explosifs de la région de l'Amérique centrale, et apportera ainsi une contribution indispensable à la création d'un système global de paix et de sécurité internationales.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis l'examen, à la quarantième session de l'Assemblée générale, de la question de l'Amérique centrale, la situation dans cette région n'a pas changé et continue d'être extrêmement tendue. Ce sont les processus en cours en Amérique latine et l'attitude des milieux impérialistes à leur égard qui en sont les causes. Il convient de souligner que l'on assiste actuellement à un essor des mouvements de libération nationale dont les Etats d'Amérique latine. Le triomphe de la révolution nicaraguayenne, sa lutte victorieuse contre toutes les attaques des forces de la réaction, ainsi que d'autres événements survenus dans la région, inquiètent les milieux impérialistes qui craignent par-dessus tout que l'exemple donné par les Etats qui se sont libérés soit suivi par d'autres peuples. C'est précisément pour cela qu'ils déploient tous leurs efforts pour entraver les processus révolutionnaires dans la région et les faire échouer.

L'essentiel de cette politique est orienté avant tout contre le Nicaragua, parce que certains milieux des Etats-Unis n'ont pas accepté que ce peuple d'un petit pays d'Amérique centrale, qu'ils ont pris l'habitude de considérer comme leur fief, se soit engagé sur la voie de l'indépendance et de la justice sociale. Ces milieux s'ingèrent de façon flagrante dans les affaires intérieures du Nicaragua, arment et financent des bandes de contre-révolutionnaires et mènent, en particulier, une guerre non déclarée contre le Nicaragua.

Les Nations Unies accordent une grande attention aux problèmes de l'Amérique centrale. En juin dernier, la Cour internationale de Justice de La Haye a examiné

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et dirigées contre celui-ci, et a rendu son arrêt. Elle a déclaré que les Etats-Unis se rendent coupables de violations flagrantes du droit international lorsqu'ils équipent des contras, sapent la souveraineté du Nicaragua, minent ses eaux territoriales, imposent un embargo commercial et commettent d'autres actes illégaux. La Cour internationale a décidé que la politique des Etats-Unis à l'égard du Nicaragua était contraire aux normes élémentaires du droit international et à l'obligation qui leur est faite, en tant que Membre des Nations Unies, de ne pas recourir à la force contre d'autres Etats.

Cette sentence sévère de la Cour internationale constitue une preuve supplémentaire et, cette fois, juridique, de la condamnation grandissante par l'opinion publique mondiale de la politique adoptée par les Etats-Unis envers le Nicaragua.

Par trois fois, cette année, le Conseil de sécurité s'est trouvé saisi du problème de l'Amérique centrale. A deux reprises, il a été sur le point de prendre une décision au sujet de l'arrêt de la Cour internationale, mais, à deux reprises, les Etats-Unis ont imposé leur veto aux projets de résolution qui soutenaient la demande de la Cour internationale de Justice d'arrêt immédiat des actes subversifs de sape contre le Nicaragua.

Tout récemment encore, cette question a été examinée à la présente session de l'Assemblée générale qui, par sa résolution 41/31, a demandé avec insistance l'application intégrale et immédiate de l'Arrêt de la Cour internationale de Justice.



M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui ont également poursuivi leurs travaux et déployé des efforts importants pour rechercher des solutions aux problèmes d'Amérique centrale.

Dans le même temps, les Etats-Unis continuent d'attiser la tension dans cette région. Le Gouvernement américain s'est engagé dans une nouvelle phase dangereuse de l'escalade de la guerre non déclarée qu'il mène contre le Nicaragua. Il a obtenu l'approbation du Sénat, après celle de la Chambre des représentants, pour l'ouverture d'un crédit de 100 millions de dollars pour l'aide militaire aux contras. Jusqu'ici, les centaines de millions de dollars consacrés à la lutte contre les sandinistes avaient suivi les voies secrètes de la CIA et du Pentagone. La rallonge de 100 millions de dollars destinés aux contras a été sanctionnée par le Congrès américain et pour la première fois cela a été fait au grand jour. On a reconnu que les crédits accordés serviraient surtout à acheter des armes américaines pour les mercenaires.

Autrement dit - et de l'avis d'hommes politiques réalistes aux Etats-Unis mêmes -, le feu vert a été donné aux préparatifs d'une intervention militaire directe au Nicaragua. C'est une décision dangereuse et honteuse. En effet, les Etats-Unis entretiennent des relations diplomatiques avec le Nicaragua et, dans le même temps, subventionnent une lutte armée contre ce pays.

Des pressions économiques grossières continues à être exercées contre le Nicaragua et d'autres types de sanctions économiques pour soumettre ce pays à la volonté des Etats-Unis. Aux centaines de millions de dollars de dommages déjà causés à l'économie du Nicaragua par les actions des contras somozistes, le préjudice causé, au milieu de cette année, par l'imposition d'un embargo commercial au Nicaragua, se chiffre - selon le document A/41/596/Add.2 -, à 93,3 millions de dollars.

A cet égard, il faut souligner que, d'une part, les Etats-Unis ont adopté des sanctions économiques discriminatoires et arbitraires contre le Nicaragua, qui est un Etat épris de liberté et qui refuse de se soumettre à la volonté d'une puissance étrangère et que, d'autre part, ils méconnaissent obstinément l'appel de la communauté internationale demandant l'application de sanctions économiques efficaces contre le régime criminel d'apartheid, que les Etats-Unis, soit dit en passant, considèrent comme leur allié historique.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Ainsi, il existe deux attitudes tout à fait contradictoires à l'égard du problème d'Amérique centrale. L'une consiste à ne permettre à aucun prix un règlement politique dans la région, à saper le processus de Contadora, à imposer la volonté des Etats-Unis aux pays de la région et à les priver de leur droit à un développement indépendant sans ingérence extérieure. L'autre, c'est l'attitude constructive du Nicaragua, qui s'est toujours efforcé d'éviter un conflit armé et n'a cessé de chercher les moyens de trouver un règlement pacifique aux questions litigieuses par la voie des négociations.

Le Gouvernement du Nicaragua s'est dit prêt à discuter et signer avec les Etats-Unis un traité de sécurité mutuelle qui permettrait de faire de l'Amérique centrale une zone neutre et a indiqué une fois de plus que, pour lui, la seule façon de réaliser une entente politique qui assurerait la paix et la coopération dans la région est d'engager des négociations diplomatiques sur la base du processus de Contadora.

Une paix durable en Amérique centrale ne sera pas possible tant que la sécurité intérieure et extérieure de tous les Etats de la région ne sera pas garantie. Un accord entre les pays d'Amérique centrale sur un règlement du conflit ne sera vraiment valable que si les Etats-Unis cessent leur agression contre le Nicaragua. Nous appuyons les efforts déployés par les pays d'Amérique latine, y compris les membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, destinés à trouver une solution juste aux problèmes d'Amérique centrale par la voie de la négociation et sans ingérence de l'extérieur.

La RSS d'Ukraine est pleinement solidaire du peuple du Nicaragua, qui mène une juste lutte pour son indépendance et sa liberté, la paix en Amérique centrale et, en dernière analyse, la dignité de tous les Etats souverains. Nous voulons que soit trouvée une solution immédiate aux problèmes de la région par la voie de négociations pacifiques et constructives.

M. BUI XUAN NHAT (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Il y a deux mois, au cours de leur huitième Réunion au sommet tenue à Harare, capitale du Zimbabwe, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont noté avec une profonde préoccupation que :

"La situation en Amérique centrale constituait l'un des principaux points de tension au niveau international ... que la crise s'était aggravée en raison des politiques d'ingérence et d'intervention impérialistes, qui, ajoutées aux

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

conditions endémiques de misère et d'oppression de la région, représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales." (A/41/697, annexe, par. 224)

Il y a un peu plus d'un mois, dans leur déclaration du 1er octobre 1986, les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui ont également manifesté leur préoccupation face à la crise qui sévit en Amérique centrale qui "s'aggrave de jour en jour. Le risque de guerre est chaque jour plus présent". (A/41/662, annexe, p. 2)

Depuis, les événements ont confirmé ces préoccupations, qui se reflètent dans les déclarations des représentants des différents pays aux réunions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'Amérique centrale et dans le débat général de l'Assemblée générale, notamment dans une déclaration prononcée par M. D'Escoto Brockmann, Ministre des relations extérieures du Nicaragua, les 10 et 21 octobre et 3 novembre 1986, et celle prononcée ce matin par Mme Nora Astorga-Gadea.

Les causes de la situation tendue et explosive - comme l'ont souligné à plusieurs reprises les résolutions pertinentes du Mouvement des pays non-alignés, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui - n'est pas l'affrontement Est-Ouest, comme le prétendent les forces impérialistes et réactionnaires qui s'efforcent de semer la confusion dans l'opinion publique. La cause profonde ainsi que les causes immédiates de la détérioration de la situation résident, non seulement dans la misère, le retard pris par chaque pays, mais surtout dans les actes d'agression et d'ingérence et l'emploi et la menace de l'emploi de la force contre l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'autodétermination des peuples des pays d'Amérique centrale et de la région des Caraïbes, notamment du Nicaragua, leurs aspirations communes à la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social.

Les événements de l'année écoulée, de ces derniers mois en particulier, nous montrent que la situation en Amérique centrale s'est beaucoup aggravée avec l'escalade de la guerre non déclarée contre le Nicaragua à un point extrêmement dangereux, à plus grande échelle et sous de nouvelles formes. La guerre secrète des sept dernières années contre cette jeune république est maintenant devenue une guerre ouverte menée par la CIA. Des conseillers militaires américains ont directement participé à l'entraînement et à l'équipement des forces réactionnaires contras, qui, à partir de leurs refuges dans des pays voisins, se livrent à des incursions et des attaques en territoire nicaraguayen.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

Une allocation de 100 millions de dollars a été autorisée par la loi pour financer les mercenaires contre-révolutionnaires afin qu'ils puissent intensifier leurs actes de terrorisme, de sabotage et de déstabilisation au Nicaragua et autour du pays. En outre, parallèlement au maintien du blocus économique contre le Nicaragua, au minage des ports et aux manoeuvres militaires effectuées au large de ses côtes, des quantités considérables d'armes, de munitions et autres matériels de guerre ont été envoyés aux forces révolutionnaires de la contra afin d'exercer des pressions dans tous les domaines pour forcer cette jeune puissance révolutionnaire à se soumettre au diktat américain.

La capture du prisonnier américain Eugène Hasenfus après que son avion de type C 123 eut été abattu le 5 octobre et l'aveu fait à la presse internationale, à Managua, le 9 octobre, qu'il travaillait pour la CIA sous les ordres directs de deux agents de la CIA, Max Gomez et Ramon Medina, qui coordonnaient les livraisons d'armes et de munitions aux forces contre-révolutionnaires, sont la preuve indéniable que le Gouvernement américain est profondément impliqué dans cette guerre sale et criminelle, une guerre qui, à ce jour, a causé la mort de plus de 30 000 Nicaraguayens et d'importants dommages, évalués à 2 milliards de dollars, aux structures économiques, culturelles et éducationnelles du Nicaragua, menaçant la paix et la sécurité de la région tout entière.

Ces aventures du Gouvernement américain au Nicaragua a été fermement condamné dans le monde entier. Les chefs d'Etat ou de gouvernement de plus de 100 pays non alignés, lors de leur récent Sommet à Harare, ont

"condamné l'escalade de l'agression, des attaques militaires et d'autres actions contre la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale, la stabilité et l'autodétermination du Nicaragua."

Ils ont

"considéré que ces actes de pression politique et économiques, en plus des actions militaires, doivent être perçus dans le cadre d'un plan plus vaste visant à déstabiliser et à renverser le Gouvernement du Nicaragua."

Ils se sont déclarés indignés

"que le Congrès des Etats-Unis ait approuvé l'allocation de fonds supplémentaires d'un montant total de 100 millions de dollars des Etats-Unis à son armée mercenaire de contras, autorisant ouvertement la CIA à participer à sa direction et à son encadrement, ainsi que des conseillers militaires,

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

membres de forces spéciales de l'armée américaine à participer à l'entraînement de mercenaires dans le but de renverser le gouvernement légitime constitué du Nicaragua ... Ils ont souligné que cet acte flagrant d'agression contre la République du Nicaragua non seulement viole la souveraineté, l'indépendance politique et l'autodétermination de ce pays, membre du Mouvement non aligné, mais encore constitue un affront aux principes et aux objectifs du Mouvement des pays non alignés et de la Charte des Nations Unies." (A/41/697, par. 225, 226 et 227)

La Cour internationale de Justice, le 27 juin dernier, a également rendu un arrêt dépourvu d'ambiguïté, condamnant les actes hostiles des Etats-Unis contre le Nicaragua et leur demandant de respecter les principes fondamentaux du droit international :

"LA COUR ...

Décide que les Etats-Unis d'Amérique, en entraînant, armant, équipant, finançant et approvisionnant les forces contras, et en encourageant, appuyant et assistant de toute autre manière des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci ont, à l'encontre de la République du Nicaragua, violé l'obligation que leur impose le droit international coutumier de ne pas intervenir dans les affaires d'un autre Etat"

et

Décide que les Etats-Unis d'Amérique ont l'obligation de mettre immédiatement fin et de renoncer à tout acte constituant une violation des obligations juridiques susmentionnées." (S/18221, p. 137 et 140)

La Cour a aussi décidé que les Etats-Unis devaient réparer tout préjudice causé à la République du Nicaragua.

Plus récemment, le 3 novembre, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, à une majorité écrasante, la résolution A/41/31 demandant au Gouvernement américain d'appliquer pleinement et immédiatement l'arrêt de la Cour internationale de Justice.

La République socialiste du Viet Nam s'associe aux autres pays épris de paix et de justice pour condamner énergiquement cette nouvelle escalade dangereuse de la guerre dirigée par le Gouvernement américain contre l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'autodétermination des peuples de la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes, notamment le peuple nicaraguayen, et

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

demande aux impérialistes américains et autres forces réactionnaires de mettre immédiatement un terme à ces actes criminels dangereux.

Nous exigeons également que le Gouvernement américain applique sans plus attendre l'arrêt de la Cour internationale de Justice. Dans le même temps, nous voudrions réaffirmer une fois de plus la solidarité militante et le ferme appui du Gouvernement et du peuple du Viet Nam à l'égard du peuple et du Gouvernement héroïques de la République du Nicaragua qui défendent les acquis de la révolution sandiniste et exercent leur droit de légitime défense pour sauvegarder leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale face aux sombres desseins et à l'aventurisme de l'impérialisme et de la réaction. Nous appuyons énergiquement la bonne volonté et les efforts constructifs de la République du Nicaragua ainsi que les initiatives et les efforts actifs du Groupe de Contadora et des groupes d'appui qui cherchent une solution pacifique négociée aux différends et à la crise de l'Amérique centrale. Nous nous félicitons des efforts inlassables que déploie le Secrétaire général pour contribuer à la recherche de cette solution.

Enfin, nous estimons que, comme tout autre problème régional dans le monde, les problèmes centraméricains doivent être réglés par les peuples de la région eux-mêmes, sans ingérence extérieure. De même que d'autres régions turbulentes du monde, l'Amérique centrale a besoin au plus tôt de paix et de stabilité afin que les peuples des pays de la région puissent consacrer leurs efforts et leur énergie à construire leurs pays respectifs conformément à la voie qu'ils ont choisie après tant de dizaines d'années d'exploitation impérialiste et colonialiste.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La détérioration dangereuse de la crise en Amérique centrale, qui a ses racines dans de profondes contradictions et injustices sociales, politiques, économiques et historiques et dans les tentatives faites pour préserver des formes de domination et d'exploitation étrangères périmées, suscite une anxiété et une préoccupation croissantes dans l'opinion publique internationale et au sein de l'Organisation.

Les tentatives de plus en plus ouvertes d'arrêter - en recourant à une politique de force, d'ingérence et de pressions économiques et politiques - le processus de changement démocratique qui a été engagé, processus qui est l'expression des aspirations et des intérêts authentiques des peuples, ont entraîné ces deux derniers mois une nouvelle escalade de la tension et une augmentation du risque d'élargissement du conflit à l'échelle régionale.

M. Pejic (Yougoslavie)

Il est donc compréhensible que la crise qui sévit en Amérique centrale et ses différents aspects fassent l'objet, depuis de nombreuses années, de discussions à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, à la Cour internationale de Justice, dans les réunions des pays non alignés et dans les instances et les groupes régionaux concernés.

On s'accorde à reconnaître au cours de toutes ces discussions que le dénouement de cette crise est possible seulement sur la base du respect total des droits souverains des peuples de la région à l'indépendance, à la liberté et au droit souverain de choisir son propre développement intérieur et sa politique extérieure. De même, toute tentative de régler la situation en Amérique centrale dans le contexte de l'affrontement Est-Ouest n'est qu'une simplification du problème et ne fait qu'augmenter les polarisations et les complications.

L'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas adopté de résolutions sur l'Amérique centrale lors de sa quarantième session d'éviter les controverses et de créer une atmosphère et des conditions de confiance propices à un dialogue fructueux qui permette de régler la crise.

Cela vaut particulièrement pour la situation autour du Nicaragua, pays qui, dans l'intervalle, a dû faire face à des menaces et à des pressions extérieures encore plus graves, qui ont fait l'objet d'un débat plus large au Conseil de sécurité et au sujet desquelles l'Assemblée générale a récemment adopté une résolution appropriée.

La Yougoslavie renouvelle son appui ferme et total au droit légitime du peuple du Nicaragua de choisir librement son modèle de système social et de développement. Dans le cas du Nicaragua comme dans d'autres cas similaires, la Yougoslavie est catégoriquement opposée à toute tentative extérieure de modifier son gouvernement par l'emploi de la force, l'intervention, l'ingérence et les pressions de tout genre.

La Yougoslavie n'a cessé de souligner que le dénouement de la crise en Amérique centrale n'est possible que grâce au dialogue et à la négociation conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, à la politique de non-alignement et aux normes généralement reconnues et acceptées du droit international, dans le respect total de l'indépendance et du droit souverain des pays et des peuples de la région de décider librement de leur propre destin.

M. Pejic (Yougoslavie)

De même, nous avons toujours fermement déclaré que toute tentative d'imposer des solutions contraires à la volonté et aux aspirations des pays et des peuples de la région en recourant à la politique de force, à l'ingérence dans les affaires intérieures, à l'intervention et à l'imposition de modèles étrangers est inacceptable. C'est pourquoi nous avons appuyé, et nous continuerons à le faire à l'avenir, toute initiative visant à réduire les tensions et à instaurer les conditions d'une solution pacifique de la crise.

Nous sommes profondément convaincus que les propositions qui figurent dans l'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale élaboré par le Groupe de Contadora et les éléments soulignés dans le rapport du Secrétaire général (A/40/1136) reflètent véritablement les intérêts et les aspirations des pays de la région et constituent une base généralement acceptable d'une solution globale et durable du problème.

L'initiative de paix de Contadora recueille un appui toujours plus large. La politique de non-alignement et le mouvement des pays non alignés sont une source constante et fiable d'appui aux efforts de Contadora. Lors de toutes les réunions qu'ils ont tenues depuis que la crise est apparue, les pays non alignés ont résolument condamné la politique de pression et d'ingérence dans la région de l'Amérique centrale et se sont engagés à appuyer une solution politique basée sur le respect de l'indépendance et du droit à l'autodétermination.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunis à leur huitième Sommet à Harare, au Zimbabwe,

"ont demandé à toutes les parties intéressées de favoriser la création d'un climat de confiance mutuelle, indispensable pour trouver à la crise que traverse la région une solution juste et durable."

Ils ont, entre autres choses :

"salué et pleinement appuyé les efforts diplomatiques du Groupe de Contadora et du Groupe de soutien visant à trouver une solution négociée à la crise en Amérique centrale. Ils ont réaffirmé leur conviction que ce groupe traduisait une volonté régionale authentique de résoudre la crise en Amérique centrale par des moyens pacifiques et ils ont insisté auprès de tous les Etats intéressés pour qu'ils redoublent d'efforts afin de conduire au succès le processus de paix engagé par le Groupe de Contadora."



M. Pejic (Yougoslavie)

Ils ont également exprimé :

"leur ferme solidarité avec le Nicaragua et ont exigé l'arrêt immédiat de toutes les menaces et des actes hostiles contre le peuple et le Gouvernement du Nicaragua." (A/41/697, p. 59-60, par. 235; p. 59, par. 230; p. 58, par. 228)

Nous sommes encouragés de voir que les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui se sont déclarés prêts, lors de la réunion, tenue à New York le 1er octobre 1986, à assumer l'entière responsabilité et ont décidé d'entreprendre une série de consultations et de négociations politiques afin de mettre au point, avec les gouvernements d'Amérique centrale et la communauté internationale, des mesures qui contribueraient effectivement à réaliser des objectifs de paix et d'unité.

Nous espérons que les nobles efforts du Groupe de Contadora aboutiront à des résultats et que la conclusion de l'Accord pour la paix et la coopération se réalisera dans un proche avenir et qu'il garantira le respect des intérêts légitimes et des droits inaliénables de tous les peuples de la région.

La nouvelle série de pourparlers entre le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Democratico Revolucionario - Frente Farabundo Marti de Liberacion Nacional (FDR-FMLN) pourrait également être un signe encourageant pour le peuple d'El Salvador et avoir des répercussions positives sur les relations dans la région.

Les débats actuellement en cours et la résolution que l'Assemblée générale adoptera en la matière donneront un élan important à la recherche d'une solution au problème sur la base du respect des buts et des principes sur lesquels repose l'Organisation mondiale. Comme par le passé, la Yougoslavie appuiera pleinement ces efforts.

M. GURINOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie)  
(interprétation du russe) : Ces dernières années, l'Assemblée générale a accordé une attention soutenue à la situation en Amérique centrale et a noté, à juste titre, que la situation créée dans cette région constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il y a trois ans, l'Assemblée a adopté concernant cette question une résolution fondamentale (38/10) qui, comme on le sait, a été adoptée sans vote, c'est-à-dire par consensus de tous les Etats. A cette même session, l'Assemblée a également adopté la résolution 38/7, dans laquelle l'Organisation des Nations Unies a exigé la cessation immédiate des interventions

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

militaires des Etats-Unis contre la Grenade et le retrait inconditionnel des troupes étrangères de ce pays.

Néanmoins, les actes d'agression et de subversion menés par les forces impérialistes, par leurs hommes de main et leurs mercenaires contre les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, non seulement n'ont pas cessé, mais se sont même accrus. Des pressions continuent de s'exercer contre Cuba, des actes d'agression se poursuivent contre le Nicaragua et l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats de la région se poursuit sans relâche. Toutes ces opérations sont menées par les Etats-Unis ou avec leur appui direct.

Ces actes constituent une violation flagrante de l'obligation imposée par la Charte des Nations Unies de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats.

Le droit inaliénable des peuples de disposer de leur propre destin, de déterminer eux-mêmes leur mode de gouvernement et de choisir leur système de développement économique, politique et social sans ingérence étrangère, coercition ou limitation, est actuellement violé.

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

L'avis sans équivoque des Nations Unies selon lequel le conflit en Amérique centrale ne devrait pas être vu dans le contexte des relations Est-Ouest est ignoré. Les efforts du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui se trouvent sapés alors qu'ils recherchent une solution pacifique aux problèmes de l'Amérique centrale par la voie des négociations.

Le Nicaragua est maintenant devenu la cible principale des actes d'agression des Etats-Unis en Amérique centrale, comme le confirme l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986.

La République socialiste soviétique de Biélorussie a activement soutenu au Bureau de l'Assemblée générale la proposition du Nicaragua de faire inscrire à l'ordre du jour de la quarante et unième session de l'Assemblée générale un nouveau point de caractère urgent intitulé "Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986" relatif aux activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre le Nicaragua : nécessité de son application immédiate.

Comme on le sait, la Cour internationale de Justice, qui est l'organe juridique suprême des Nations Unies, a rejeté l'affirmation des Etats-Unis selon laquelle la dernière action entreprise contre le Nicaragua était fondée sur "le droit naturel de légitime défense collective". De telles affirmations bafouent la Charte des Nations Unies. La Cour internationale de Justice a condamné les actes des Etats-Unis tels que l'aide apportée aux contras, les actes militaires et paramilitaires contre le Nicaragua, les attaques aériennes contre les ports et les installations du Nicaragua, le minage des eaux territoriales du Nicaragua, l'imposition d'un embargo commercial contre le Nicaragua, la diffusion d'instructions par la CIA aux contras sur la façon de mener une guerre psychologique et d'autres actes d'agression contre ce pays non aligné et Membre des Nations Unies.

La Cour internationale de Justice a déclaré que les Etats-Unis avaient enfreint les normes généralement reconnues du droit international qui interdisent l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats ainsi que l'utilisation de la force contre un autre Etat. Les Etats-Unis ont violé la souveraineté du Nicaragua, le Traité d'amitié, de commerce et de navigation signé à Managua entre les Etats-Unis et le Nicaragua le 21 janvier 1956, ainsi que les principes humanitaires et d'autres normes généralement reconnues du droit international.

La Cour internationale de Justice a arrêté que les Etats-Unis d'Amérique étaient tenus de cesser immédiatement tous actes constituant des violations des obligations juridiques susmentionnées et de s'abstenir d'en commettre.

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

Et la Cour a également décidé que les Etats-Unis devaient indemniser le Nicaragua pour les dommages qu'ils lui avaient causés. Ces dommages ont déjà dépassé plusieurs milliards de dollars.

Apparemment, tout semble clair. La communauté internationale exige des Etats-Unis qu'ils cessent leurs actes d'agression contre le Nicaragua; dans la mesure où ce sont justement ces actes qui sont la cause de la crise, leur cessation mènerait à la clarification de la situation complexe en Amérique centrale et ainsi la paix et la sécurité internationales se trouveraient renforcées. Cependant, cela n'a pas été fait. Les Etats-Unis s'y sont refusés et ont recours à toutes sortes d'astuces pseudo-juridiques. Les Etats-Unis qui, en 1946, avaient reconnu de leur plein gré le caractère obligatoire des arrêts de la Cour internationale de Justice et avaient exigé à maintes reprises que d'autres Etats le fassent aussi, ont tout d'un coup renoncé à cette obligation pour eux-mêmes dès qu'ils ont compris que la Cour internationale de Justice condamnerait ses actes d'agression, exigerait leur cessation et les interdirait à l'avenir.

Et que dire des obligations des Etats-Unis contractées en vertu de la Charte des Nations Unies, de la Charte de l'Organisation des Etats américains (OEA), du Protocole panaméricain sur la non-ingérence adopté à Buenos Aires en 1936, c'est-à-dire des obligations qui interdisent tout ce que font les Etats-Unis contre le Nicaragua.

A titre d'exemple, je citerai l'Article 15 de la Charte de l'Organisation des Etats américains (OEA) :

"Nul Etat ou groupe d'Etats n'a le droit de s'ingérer, directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat. Ledit principe interdit non seulement l'ingérence à l'aide de la force armée, mais également toute autre forme d'ingérence ou de menace contre les Etats juridiques ou bien contre leur base politique, économique et culturelle."

Après tout, les Etats-Unis n'ont pas encore renoncé officiellement à ces obligations. En tout cas ils n'ont pas encore fait de déclaration publique dans ce sens. Par conséquent, ils sont tenus d'honorer ces obligations.

Le Gouvernement des Etats-Unis enfreint à cet égard non seulement les normes juridiques internationales, mais également leurs propres lois. Selon la loi sur la neutralité de 1794, ceux qui financent à tout acte militaire effectué à partir du territoire des Etats-Unis contre tout autre Etat avec lequel les Etats-Unis est en

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

paix ou qui participent, sont frappés d'une amende ou d'une peine de prison. Cette loi, de l'avis des juristes américains, n'envisage pas de dérogations pour les actes effectués par le gouvernement du pays. Pourant, ceux qui ont enfreint cette loi sont libres, continuent leurs activités illégales et s'en vantent même.

Les actes d'agression des Etats-Unis contre le Nicaragua sont également contraires aux décisions du Conseil de sécurité, aux déclarations des Nations Unies, de différentes instances internationales, notamment de conférences panaméricaines qui parlent sans ambiguïté de l'inadmissibilité de l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats ou du recours à la force contre eux. Il convient de souligner le fait que tous ces documents ont été adoptés avec la participation des Etats-Unis et avec leur accord.

Je rappellerai aussi que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés lors de leur Conférence au sommet de Harare ont une fois de plus condamné l'escalade des actes d'agression américains contre le Nicaragua, ont exigé leur cessation et l'application de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 27 juin 1986.

La République socialiste soviétique de Biélorussie condamne résolument les actes d'agression des Etats-Unis contre le Nicaragua, et le fait que les Etats-Unis ont alloué à ce titre 100 millions de dollars pour l'exercice financier en cours. Je ferai observer au passage que cette somme est en gros égale à la contribution obligatoire de cette année au budget de l'Organisation des Nations Unies que les Etats-Unis n'ont pas encore versée. Nous condamnons l'envoi d'armements aux contras, les actes de subversion de la CIA, l'intention de former - sur le territoire de Porto Rico - des mercenaires pour lutter contre le Nicaragua et l'entraînement de commandos sur le territoire des Etats-Unis à ces mêmes fins. Nous exigeons la cessation immédiate de tous les actes d'agression des Etats-Unis contre le Nicaragua et d'autres pays d'Amérique centrale et nous exigeons que ces actes ne se renouvellent pas à l'avenir.

Nous appuyons activement les propositions et les initiatives de paix du Nicaragua, de Cuba, du Groupe de Contadora et d'autres pays destinées à normaliser la situation en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes pour que les peuples de cette région puissent vivre dans la paix, la liberté et réaliser leurs plans de progrès économique et social sans ingérence de l'extérieur.

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

Selon nous, il est indigne d'entendre de la part des dirigeants d'une aussi grande puissance que les Etats-Unis des déclarations du genre : "Je suis un contra, moi aussi" ou "les contras sont des combattants de la liberté". Comme l'a souligné à juste titre un homme politique américain, George McKovern, qui fut candidat à la présidence à un moment donné :

"les contras ne savent pas ce qu'est la liberté et rien ne prouve qu'ils l'aient jamais pratiquée. Ce sont pour la plupart des brutes, semblables aux brigades de la mort avec lesquelles nous avons été associés par inadvertance en El Salvador. Ils n'apportent pas la liberté; ils tuent des innocents, font sauter des maisons et s'adonnent au trafic de la drogue." (The New York Times, 10 août 1986)

Nous trouvons choquante toute comparaison entre les brigades internationales américaines, qui ont combattu les fascistes en Espagne, et les contras. Nous rejetons les tentatives d'attaquer le Nicaragua et son peuple, qui ont entrepris d'édifier une nouvelle vie et défendent leur droit incontestable de le faire.

Nous condamnons le blocus économique, illégalement imposé par les Etats-Unis contre Cuba et le Nicaragua, et demandons qu'il soit levé. En même temps, nous soulignons que les Etats-Unis empêchent le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions globales obligatoires à l'encontre du régime raciste d'Afrique du Sud, comme l'exigent les décisions des Nations Unies. La délégation de la RSS de Biélorussie rejette les affirmations, entendues récemment à l'ONU, selon lesquelles le Nicaragua "est à l'origine de ses propres problèmes". Ce sont les politiques des Etats-Unis qui sont à l'origine des problèmes du Nicaragua et de toute la région de l'Amérique centrale. Et le monde entier le sait.

La RSS de Biélorussie est convaincue que le dénouement de la crise en Amérique centrale n'est possible que dans le cadre d'un règlement politique pacifique, sur la base juste des normes généralement reconnues du droit international.

Compte tenu de ce que nous avons dit antérieurement, la délégation de la RSS de Biélorussie a déjà appuyé la résolution portant sur la nécessité pour les Etats-Unis de se conformer à l'arrêt de la Cour internationale de Justice et est disposée à contribuer à la prise de mesures complémentaires efficaces par les Nations Unies afin de parvenir au règlement complet de la situation en Amérique centrale dans l'intérêt des peuples de cette région.

M. PAPUCIU (Albanie) : L'Amérique centrale est une des zones où la situation est tendue et le cours des événements l'aggrave encore plus. La situation créée constitue un danger sérieux pour la liberté et l'indépendance des

M. Papuciu (Albanie)

pays de cette région et pour la paix et la sécurité internationales. La cause principale de l'aggravation de la situation dans cette région est la politique des Etats-Unis d'Amérique sous la forme d'ingérence ouverte et brutale envers le Nicaragua, de menaces permanentes d'agression et d'appui de l'activité subversive afin de renverser le gouvernement sandiniste que l'impérialisme américain déclare indésirable. Le camarade Ramiz Alia, Premier Secrétaire du Comité central du Parti du travail d'Albanie, dans son rapport présenté au IXe Congrès du Parti, qui s'est déroulé récemment, a souligné que :

"Le combat mené en Amérique centrale connaît de nouveaux développements. Le peuple du Nicaragua, qui a renversé la dictature fasciste de Somoza, fait face avec succès à la guerre non déclarée que lui livrent l'impérialisme américain et ses mercenaires somozistes."

L'impérialisme américain est préoccupé par la lutte anti-impérialiste que mènent le peuple du Nicaragua et les autres peuples de l'Amérique centrale pour renverser les régimes dictatoriaux proaméricains, pour conquérir la liberté et défendre l'indépendance nationale. Les Etats-Unis d'Amérique s'efforcent de sauvegarder leurs intérêts impérialistes dans cette partie du monde. A cette fin, ils ont entrepris une campagne ouverte, profondément agressive, par l'intermédiaire de pressions et de chantage, de provocations militaires et du recours à la force; c'est ainsi qu'ils font des manoeuvres permanentes près des frontières du Nicaragua, à longue échéance, et qu'ils font dans ce pays des bandes de mercenaires somozistes armées, préparées et financées par les Etats-Unis. Il n'y a pas longtemps que le Congrès américain a approuvé plus de 100 millions de dollars pour aider les mercenaires et les forces somozistes à intensifier leurs attaques pour renverser le Gouvernement légitime au Nicaragua, afin de vaincre la détermination du peuple du Nicaragua de sauvegarder l'indépendance nationale et de créer des possibilités pour l'intervention armée directe des Etats-Unis dans ce pays. En même temps, on vise à étouffer la lutte de libération du peuple d'El Salvador et des autres peuples de l'Amérique centrale et de l'Amérique latine. De tels actes brutaux constituent une ingérence directe dans les affaires intérieures d'Etats souverains. C'est pour cette raison qu'il y a eu une réaction profonde envers ces actes et que les peuples de ces pays et toute l'opinion publique internationale les ont condamnés.

Ces actes agressifs constituent une violation flagrante des principes les plus élémentaires du droit international et des normes qui règlent les relations entre les Etats souverains.

M. Papuciu (Albanie)

La lutte anti-impérialiste des peuples de l'Amérique centrale pour la liberté et la démocratie n'est pas un phénomène occasionnel et limité à cette région. Elle s'est répandue et a eu de larges incidences dans d'autres zones et continents du monde. Elle est devenue une force invincible qui s'affirme chaque jour davantage. L'enchevêtrement des tactiques impérialistes connues, visant à réprimer ce mouvement puissant des peuples par l'intermédiaire d'aides militaires et le financement de mercenaires afin de les utiliser comme chair à canon contre la lutte des peuples qui se lèvent pour défendre la liberté, l'indépendance, la souveraineté nationale et la démocratie, par des manoeuvres diplomatiques, par l'envoi d'émissaires et la propagation de "négociations" afin de détourner les peuples de ce combat juste, font partie de toute une stratégie de l'impérialisme américain et des autres puissances impérialistes. Dans ce cadre, il n'est pas fortuit que dans les marchandages entre les deux superpuissances impérialistes, les Etats-Unis et l'Union soviétique, l'accent soit mis sur les "problèmes régionaux".

Les efforts de l'Union soviétique qui visent à exploiter les sentiments anti-impérialistes et la lutte des peuples de l'Amérique centrale pour les canaliser selon ses propres intérêts, rendent la situation encore plus compliquée et augmentent les prétextes de l'impérialisme américain pour intervenir d'une manière brutale en se présentant lui-même comme le sauveur de la région du danger soviétique.

Le peuple albanais et le Gouvernement de la République populaire socialiste d'Albanie ont suivi de près et ont appuyé constamment la juste lutte des peuples du Nicaragua, d'El Salvador et des autres peuples d'Amérique centrale contre l'impérialisme américain pour la liberté nationale et le progrès social, pour la défense de leur indépendance et de leur souveraineté. Nous avons condamné fermement les actes agressifs et l'ingérence brutale dans les affaires intérieures des pays d'Amérique centrale. Les problèmes de l'Amérique centrale peuvent et doivent être résolus par les peuples de cette région, sans ingérence des superpuissances et des autres puissances impérialistes.

La délégation albanaise réitère que, même à l'avenir, le peuple et le Gouvernement de la République populaire socialiste d'Albanie continueront à appuyer sincèrement la lutte du peuple du Nicaragua pour la défense de la liberté, de l'indépendance et de la souveraineté nationale, ainsi que la juste lutte de libération du peuple d'El Salvador et des autres peuples d'Amérique latine.



M. MARTINEZ ORDONEZ (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Une fois de plus, l'Assemblée générale examine la question intitulée "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix".

On a déjà beaucoup parlé, dans cette salle et dans d'autres instances des Nations Unies ainsi que dans de nombreuses organisations régionales, de la crise en Amérique centrale, des efforts pour instaurer la paix et des obstacles qui surgissent sur la voie de ces efforts. Malheureusement, nombre de ces déclarations sont partiales ou résultent d'un alignement irréfléchi et reflètent des idées préconçues qui ne sauraient contribuer à trouver les moyens de régler la crise et ne font qu'engendrer une extrême confusion pour ce qui est de la situation qui existe véritablement dans la région. Ce n'est pas que ma délégation veuille méconnaître la grande valeur que des idées nouvelles pourraient revêtir pour la recherche de solutions, lorsque de telles idées apparaissent dans les interventions. Mais la situation en Amérique centrale ayant une importance capitale et vitale pour mon pays, puisque nous nous trouvons au centre géographique de la zone critique, l'effet négatif de la confusion que ces déclarations jettent sur cette question très importante pour nous nous préoccupe particulièrement.

Pour comprendre les véritables origines de la crise régionale, il faut être conscient de l'interdépendance des pays centraméricains que leur imposent leur géographie et leur histoire particulières, associées à leurs racines communes dans la fédération centraméricaine qui a vu le jour lorsqu'ils se sont libérés de leur expérience coloniale commune. Les liens de sang qui ignorent les frontières; les traditions et les expériences historiques communes; l'instabilité politique commune qui caractérise leur vie indépendante; tous ces facteurs alliés à un retard économique et social et une dépendance envers l'extérieur, partagés également, ont engendré dans la région des tensions sociales dangereuses qui ont provoqué, dans certaines régions de l'Amérique centrale, des violences sociales et des luttes internes, limitées géographiquement par les frontières mais qui, en de nombreuses occasions, ont entraîné la participation d'hommes et de femmes de tous les pays d'Amérique centrale, même lorsque, apparemment, les sujets de discussion se confinaient géographiquement à l'intérieur d'un des pays de la région.

Au cours des années, les pays d'Amérique centrale se sont forgé une personnalité propre, qui n'a en rien affecté le fait qu'ils doivent toujours

M. Martínez Ordoñez (Honduras)

partager un patrimoine commun. On en trouve la preuve dans les efforts déployés dans la région pour créer des systèmes d'échanges commerciaux à l'intérieur d'un marché commun; dans l'unification progressive des règlements monétaires et financiers et de ses systèmes d'éducation; dans le développement commun des voies de communication; dans la création d'un organisme central de crédit pour le développement. Enfin, on pourrait conclure qu'associée au libre transit des personnes dans la région, la vie des habitants de l'Amérique centrale se caractérise par une coexistence sans prix qui va bien au-delà de la simple coexistence et que plus de choses unissent les habitants de l'Amérique centrale que ne les séparent.

Ce sont toutes ces raisons qui contraignent les Gouvernements de l'Amérique centrale et incitent nos peuples à rechercher une solution globale et régionale, voie qui doit bénéficier du plein appui international, parce que c'est précisément celle qui doit conduire à la paix dans la dignité et à la sécurité véritable.

Les conflits intérieurs, dus au mécontentement sur le plan social, ont entraîné des luttes à l'intérieur de certains pays qui, à partir de 1979, sont devenus des instruments de l'affrontement Est-Ouest.

Le succès du soulèvement populaire contre le dictateur Somoza au Nicaragua fruit de la longue lutte du peuple nicaraguayen pour la liberté dans la démocratie et un avenir plein de promesses, qui a bénéficié de l'appui pratiquement unanime de tout le peuple centraméricain, a été annihilé par la décision de certains dirigeants nicaraguayens d'établir et de consolider un système fidèlement aligné sur celui des pays totalitaires, décevant ainsi les espoirs démocratiques en mettant en place un système de gouvernement qui dénie la liberté, la liberté d'expression et le droit à l'autodétermination. D'autre part, la volonté de ces mêmes dirigeants d'instaurer un véritable appareil de guerre sans précédent dans la région, qui allie son immense capacité offensive à leurs désirs d'hégémonie et d'expansion, a brisé tout espoir de parvenir à une économie prospère.

Les faits que je viens de signaler ont engendré l'insécurité, la méfiance et la tension dans la région centraméricaine. La contradiction évidente entre les aspirations démocratiques et l'application de mesures de répression interne a accentué la division entre ce gouvernement et son propre peuple, provoqué des courants massifs de réfugiés et de persécutés politiques qui ne cessent de fuir

M. Martínez Ordoñez (Honduras)

vers les pays voisins et, en définitive, l'émergence d'une opposition armée qui cherche à recouvrer la voie première de l'insurrection populaire.

Prenant la parole devant le Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains et se référant aux problèmes de l'Amérique centrale, le Président constitutionnel de la République du Honduras, M. José Azcona Hoyo, a affirmé :

"On a dit à plusieurs reprises qu'il existe, en Amérique centrale, trois types de problèmes : ceux d'ordre interne qui, dans un affrontement ouvert, détruisent les sociétés nationales mêmes; ceux d'ordre bilatéral, qui sont le corollaire des conflits internes et provoquent des tensions internationales; et ceux dus à l'opposition d'idéologies politiques qui revêtent un caractère multilatéral et affectent toute la région, du fait de la participation d'Etats extérieurs à la région qui nourrissent des desseins hégémoniques."

Il a ajouté :

"Je crois que tout gouvernement doit avoir la fermeté morale d'affronter, au moins, les situations de conflit provoquées par ses propres décisions et de ne pas chercher à imputer à d'autres gouvernements la responsabilité de la rébellion de son peuple, qui revendique les idéaux trahis ou exige la réalisation de ses aspirations déçues."

On reconnaît universellement le droit de chaque peuple de décider de sa forme d'organisation politique, économique et sociale. Mais ce droit n'est ni privatif; il n'est pas l'apanage d'un groupe de personnes qui se croient particulièrement éclairées, pas plus que celui d'un Etat qui se croit prédestiné à diriger l'avenir de l'humanité. C'est pourquoi tant que des gouvernements refuseront de reconnaître que la liberté est une valeur inhérente à la personne humaine, des conflits s'élèveront entre ceux qui dénieient aux hommes le droit à la liberté et ceux qui luttent pour leur autodétermination.

Le Honduras, du fait de sa position géographique centrale, a toujours été la victime historique des conflits internes des pays qui l'entourent. Conscients de cette réalité, nous encourageons tout dialogue de réconciliation nationale qui donnerait lieu à des systèmes de coexistence démocratique, représentative et pluraliste. La démocratie est une condition essentielle à la paix."

M. Martínez Ordoñez (Honduras)

Au Honduras, grâce à la volonté librement exprimée de notre population aux urnes, nous avons réaffirmé notre foi dans un système démocratique de vie et de gouvernement. Nous sommes fermement convaincus que ce système politique est essentiel pour améliorer nos conditions de vie; cet objectif ultime ainsi que la consolidation et le développement de la démocratie constituent les principaux objectifs du Gouvernement hondurien et de son peuple qui les poursuivent grâce à une action publique et privée honnête et efficace. Naturellement, pour réaliser ces objectifs fondamentaux, nous avons besoin d'un climat propice, d'une atmosphère pacifique et sûre qui favorise le processus de développement économique et politique dans la liberté et la justice. C'est pourquoi il est indispensable à cet effet de maintenir notre paix intérieure et de protéger le peuple hondurien du fléau de la guerre.

Il est bien connu que l'Amérique centrale fait aujourd'hui face à une crise marquée par une perturbation de la paix intérieure des pays voisins du Honduras. Les conséquences de ces luttes armées, compte tenu des conditions de perméabilité et d'interdépendance profondes de la région, que je viens de décrire, se répercutent profondément sur notre pays et font obstacle à nos efforts de développement économique, politique et social. Bien qu'ils n'aient pas à faire face au même type de conflits internes, d'autres pays de la région sont aussi affectés que le Honduras.

Nous sommes témoins d'une détérioration sérieuse du commerce international, d'une fuite des capitaux et d'une diminution des investissements qui affectent le niveau de vie de nos peuples. A cela s'ajoute l'attitude du gouvernement sandiniste dans le domaine de la sécurité. A partir du Nicaragua, les mouvements de subversion sont encouragés, entraînés, approvisionnés et dotés de moyens de communication et d'information. Les territoires du Honduras et du Costa Rica ont été l'objet d'actes qui vont de simples incidents de frontière aux bombardements sans discrimination à des incursions massives de l'armée sandiniste sur notre territoire, comme celle qui s'est produite en mars dernier et que le gouvernement sandiniste a lui-même admis. En même temps, le Nicaragua a tenté de discréditer ses voisins par des campagnes de propagande et de désinformation.

Il est clair pour nous que, depuis 1979, le Gouvernement du Nicaragua, appuyé et conseillé par des gouvernements et des organisations liés au bloc oriental

M. Martinez Ordoñez (Honduras)

cherchent à réaliser trois principaux objectifs : premièrement, se doter d'un appareil de sécurité d'Etat impressionnant; deuxièmement, se doter de l'armée la plus puissante de l'Amérique centrale et, troisièmement, transformer le Nicaragua en un centre d'exportation de sa propre structure politique en promouvant et en appuyant la subversion dans d'autres pays.

En six ans, les Sandinistes ont réussi à se doter des forces militaires les plus importantes et les mieux équipées de l'Amérique centrale. Cette armée comprend 46 bataillons d'artillerie, d'infanterie, d'ingénierie et d'appui et 160 bataillons de réservistes et de miliciens. Son armement compte plus de 152 chars et véhicules amphibies, 56 lance-roquettes, près de 600 canons de différents calibres - allant du 37mm à 152mm - et un grand nombre de missiles SA-7. Ses forces navales comptent 35 patrouilleurs de fabrication soviétique, nord-coréenne ou polonaise. Ses forces aériennes, outre 17 avions de combat et une escadrille d'appui de 14 avions de différents types, comptent également de nombreux hélicoptères perfectionnés de fabrication soviétique. Elles disposent en outre de trois installations de radar. Bref, le Nicaragua possède un appareil militaire qui dépasse de loin celui de n'importe quel pays d'Amérique centrale et même la capacité militaire totale de tous ces pays.

Grâce à l'aide étrangère, le Nicaragua construit des aéroports militaires comme celui de Punta Huete qui, avec ses 3 200 m de piste bétonnée, est destiné à permettre l'utilisation d'avions de combat des plus perfectionnés. Ainsi ce pays, qui compte à peine 3 millions d'habitants et qui fait face à des problèmes économiques et sociaux très graves, s'est doté d'une armée de près de 150 000 hommes. Pour mesurer l'énormité de cette situation, il suffit de rappeler que le Nicaragua lui-même, lorsque le dictateur Somoza se défendait contre la rébellion de son peuple, son armée comptait moins de 20 000 hommes.

A cet égard, le Ministre des relations extérieures du Honduras, M. Lopez Contreras, a déclaré devant l'Assemblée générale à sa présente session que :

"De même, sous la direction et avec l'aide de ses alliés politico-militaires, le gouvernement sandiniste a procédé à une course aux armements sans précédent ni parallèle dans la région centraméricaine et a imposé une militarisation féroce de sa société, au détriment de celle des autres pays. Il est notoire que le Nicaragua a reçu des milliers de tonnes d'armes dont la valeur a été estimée à des centaines de millions de dollars.

M. Martínez Ordoñez (Honduras)

...

Il convient de rappeler ici que la résolution 1541 (XV), adoptée par l'Assemblée générale en 1960, stipule que chaque pays a le droit de choisir le type de gouvernement qui réponde le mieux à ses intérêts 'par des procédures démocratiques appliquées impartialement et sur la base du suffrage universel adulte'. Il est évident que cette résolution ne pourra être mise en vigueur que si tous les Etats garantissent le plein exercice de la démocratie chez eux.

...

Le Gouvernement du Honduras est conscient du fait que l'on ne saurait trouver de meilleure garantie de la souveraineté et de l'indépendance nationale, que lorsqu'un peuple a confiance dans le régime démocratique. Par conséquent, le fondement véritable de la sécurité est la primauté du droit, le respect de la liberté et de la dignité de la personne humaine, l'exercice libre et périodique du suffrage universel et l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles des Honduriens." (A/41/PV.28, p. 32-33/35)

Le Honduras fonde sa sécurité intérieure non seulement sur ses propres moyens de défense qu'il a développés conformément à ses conditions d'Etat souverain et indépendant, responsable de ses relations extérieures et de sa sécurité intérieure, fondées sur le droit international, la Charte de l'Organisation des Etats américains (OEA), la Charte des Nations Unies et le Traité interaméricain d'assistance réciproque, qui sont les bases du système régional américain de paix et de défense collective légitime.

Il est bon de rappeler ici que, dans une intervention prononcée au cours du débat général de l'Assemblée à la présente session, le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua a affirmé que mon pays, avec une aide extérieure, a :

"... 27 bases militaires américaines, 11 pistes et bases aériennes à usage militaire ainsi que plusieurs dizaines d'autres types d'installations militaires." (A/41/PV.32, p. 53)

et que :

"Les effectifs militaires [du Honduras] sont passés de 23 000 hommes à près de 50 000." (ibid.)

Il a ajouté que les forces aériennes du Honduras sont passées de 137 avions et hélicoptères de combat à 330 appareils aériens, dont des F-5 modernes.

M. Martínez Ordoñez (Honduras)

Le Ministre des relations extérieures du Nicaragua a non seulement exagéré les faits, mais il s'est clairement écarté de la vérité. Il faut donc remettre les choses au point devant la communauté internationale.

Les Etats-Unis n'ont pas de base militaire au Honduras; celles qui y existent sont honduriennes et dix fois moins nombreuses que les chiffres cités. Le Honduras a modernisé et amélioré certaines de ses installations militaires en raison précisément de la situation irrégulière qui existe dans la région, et les cinq pistes d'atterrissage mises en service sont des pistes de terre battue qui ne se comparent en rien à celle de Punta Huete.

L'ensemble des effectifs militaires honduriens, y compris les forces de police, représente 16 600 hommes, soit un tiers environ des chiffres cités par le Ministre d'Escoto. Le Honduras n'a pas d'appareils de type F-5. Bref, aucun des chiffres cités par le Ministre des affaires étrangères du Honduras ne se rapproche même de la vérité.

A toutes fins utiles, je veux répéter ici ce que j'ai déclaré au nom de mon pays pendant la séance au cours de laquelle les déclarations en question ont été entendues :

"... dans le cadre des débats que nous avons eus au Groupe de Contadora, mon pays a à maintes fois déclaré qu'il est disposé à fixer une limitation des armements de chacun de nos pays, qui permette notre coexistence fraternelle. C'est le Nicaragua qui ne veut pas d'une telle limitation." (A/41/PV.32, p. 76)

M. Martínez Ordoñez (Honduras)

J'ai ajouté :

"Le Honduras rappelle devant cette Assemblée que, s'il est indispensable, pour parvenir à la paix en Amérique centrale, que le dernier conseiller étranger quitte notre pays, nous sommes prêts à prendre cette décision au moment même où le Nicaragua sera disposé à agir de même ... dans le cadre d'un plan qui soit vérifiable et qui limite l'accumulation excessive d'armes qui, avec l'aide du bloc soviétique, s'est produite au Nicaragua depuis que la révolution a expulsé de ce pays le dictateur Somoza." (A/41/PV.32, p. 76)

Naturellement, nous avons la même attitude à l'égard des effectifs militaires et nous demandons instamment au Nicaragua de manifester sa volonté de paix en adoptant une position similaire à celle du Honduras.

Depuis le début, mon gouvernement a participé activement et avec un sens élevé de ses responsabilités aux efforts de négociation entrepris sous les auspices du Groupe de Contadora. A cet égard, nous exprimons notre sincère reconnaissance à la Colombie, au Mexique, au Panama et au Venezuela. Nous estimons que leur attitude a évité, à maintes occasions, une aggravation de la crise et que leur participation aux négociations a permis de surmonter des obstacles, de jeter les bases d'un accord et de fixer des objectifs et principes acceptables par tous les peuples centraméricains. Nous apprécions également vivement l'action menée par les pays du Groupe de Contadora avec l'aide du Groupe d'appui. Un résultat positif a été obtenu dans le cadre de la discussion menée par les gouvernements centraméricains, qui sont fondamentalement responsables de leur propre destin. Malheureusement, des obstacles s'opposent encore à un règlement global simultané, accompagné de mesures de vérification appropriées, que nous considérons comme indispensables - conformément aux aspirations du Groupe de Contadora et aux espoirs des Centraméricains - pour instaurer dans notre région un climat de paix, de sécurité et de dignité, envisager un avenir dans lequel nos efforts convergeront vers un meilleur niveau de vie pour nos peuples dans un climat où la crainte et les pressions internationales seront bannies.

Le 6 juin dernier, les Ministres des affaires étrangères des pays du Groupe de Contadora ont remis à leurs homologues centraméricains un "projet d'accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale" énumérant les résultats positifs obtenus grâce aux efforts et au dialogue constructif entrepris par les pays



M. Martinez Ordoñez (Honduras)

d'Amérique centrale eux-mêmes, avec l'appui et la solidarité du Groupe de Contadora; mais ce projet ne peut régler le problème dans son ensemble car son texte et sa structure ne fournissent pas suffisamment de garanties en matière de sécurité, de démocratisation et de réconciliation nationale - tous éléments essentiels à l'instauration de la paix dans notre sous-région.

En remettant ce précieux document, les ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora ont déclaré que toutes les possibilités de médiation quant au fond du problème avaient été envisagées mais que le Groupe restait à disposition pour collaborer à la négociation des aspects opérationnels dudit document.

A cet égard, le ministre des affaires étrangères de mon pays a déclaré devant l'Assemblée générale :

"Dans le domaine du désarmement, la proposition du Groupe de Contadora remet la négociation sur la limitation, la réduction et le contrôle des armements et des effectifs militaires à une étape ultérieure à l'entrée en vigueur de l'Accord. Ceci est particulièrement grave, car son acceptation équivaldrait à avalyser juridiquement une situation qui existe déjà de fait. Je veux parler de l'hégémonie militaire d'un des Etats centraméricains sur les autres.

La majorité des gouvernements centraméricains ont réaffirmé leur volonté politique de souscrire à l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, dans la mesure où celui-ci contiendrait des accords vérifiables, aussi bien en matière de sécurité que de démocratisation et de réconciliation nationale. Toutefois, l'intransigeance du gouvernement sandiniste à empêcher que ses engagements essentiels puissent être incorporés dans l'Accord, avec les garanties appropriées quant à son application.

... Je tiens à réaffirmer la volonté du Gouvernement du Honduras de continuer à rechercher de nouvelles formules devant permettre de surmonter les obstacles qui s'opposent à l'Accord, étant entendu qu'une solution juste doit tenir compte des intérêts légitimes de chacun des Etats centraméricains."

(A/41/PV.28, p. 36 et 37)

et contribuer à tous les efforts visant à la pacification interne et à la réconciliation nationale, au maintien de la paix et à la consolidation de la démocratie sur le continent.

M. Martínez Ordoñez (Honduras)

Un mois à peine après que les gouvernements d'Amérique centrale ont été en possession de l'Acte de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, le Nicaragua a entravé de nouveau le processus de négociation. En effet, le 25 juillet, le gouvernement de ce pays a déposé un recours devant la Cour internationale de Justice contre les Gouvernements de Costa Rica et du Honduras. Il a agi ainsi alors même que, dès l'ouverture des négociations de Contadora, tous les pays d'Amérique centrale s'étaient engagés à rester précisément dans ce cadre pour rechercher une solution à leurs problèmes et à ne pas avoir recours à d'autres instances de façon à ne pas gêner le processus de négociation en cours. Evoquant ce fait, le ministre des affaires étrangères de mon pays a déclaré notamment :

"... il est nécessaire d'éliminer tout ce qui empêche le bon déroulement des démarches diplomatiques car il serait absurde de poursuivre celles-ci tant que le Nicaragua persistera à abuser de la plus haute instance juridictionnelle internationale, tournant en dérision l'initiative de Contadora et les perspectives d'une solution politique de la crise centraméricaine." (A/41/PV.28, p. 37)

Il est également nécessaire de rappeler l'article 4 du Pacte de Bogota qui déclare nulle et non avenue toute autre procédure tant que les négociations sont en cours. Pour nous, ce processus n'est pas encore achevé. Il faut faire comprendre au Nicaragua qu'il lui faut abandonner toute autre procédure afin de permettre aux négociations de Contadora de se poursuivre.

Il existe au Honduras, tant au sein du gouvernement que dans la population, une volonté politique pour continuer à appuyer sans réserve l'initiative de paix du Groupe de Contadora. Le peuple du Honduras croit en la volonté déterminée de tous les peuples de notre région et en celle des gouvernements que ces peuples ont démocratiquement élus pour s'efforcer dans toute la mesure du possible de parvenir au but qui nous réunit tous. Nous savons que les peuples d'Amérique centrale n'ont pas seulement une histoire commune mais également un destin commun. Nous pensons que la communauté internationale doit répondre à nos aspirations légitimes. Nous devons protéger notre sous-région de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest. Le Honduras a manifesté devant l'Assemblée générale sa détermination de contribuer à cet objectif. Nous espérons que tous les autres peuples de la région comprendront cette réalité et agiront en conséquence, notamment en prenant des mesures pour adopter une position similaire qui permette aux louables efforts du Groupe de Contadora d'être couronnés de succès.

M. YU Mengjia (Chine) (interprétation du chinois) : Depuis l'examen de ce point par l'Assemblée générale, lors de sa dernière session, la situation en Amérique centrale est restée explosive. Les facteurs de déstabilisation possible dans la région sont devenus source de préoccupation universelle. Les troubles qui se secouent la région d'Amérique centrale ont des causes profondes tant internes qu'externes. Certains pays de cette région connaissent de graves difficultés économiques et sociales. Les ingérences directes et indirectes, officielles et secrètes, les infiltrations de forces étrangères, émanant notamment de grandes puissances, qui continuent à fournir des armes, ont aggravé encore la situation inquiétante régnant dans la région. Dans le cas présent, une grande puissance, au mépris du droit international et des normes régissant les relations internationales a ouvertement fourni du matériel militaire et une aide sous d'autres formes aux forces militaires antigouvernementales d'un pays avec lequel elle entretient des relations diplomatiques. Cette attitude ne peut que contribuer à détériorer la situation en Amérique centrale.

M. Yu Mengjia (Chine)

Face à la situation actuelle en Amérique centrale, la délégation chinoise estime que, pour éliminer la tension dans la région, il faut que toute ingérence extérieure cesse. Les parties en cause doivent rechercher une solution politique aux conflits existants, mais aussi respecter strictement les buts et objectifs de la Charte des Nations Unies de même que les normes fondamentales qui régissent les relations internationales, le principe du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays de la région en particulier. Il appartient aux pays d'Amérique centrale de résoudre eux-mêmes les différends qui les opposent, conformément aux principes susmentionnés. Les problèmes entre les Etats-Unis et le Nicaragua doivent être réglés de manière pacifique, au moyen de consultations menées sur un pied d'égalité et non par le recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Soucieux de promouvoir le processus de paix en Amérique centrale, le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui de Lima ont lancé cette année diverses initiatives dont le message de Caraballeda, le communiqué de Punta del Este et le message de Panama. Ces documents, outre qu'ils insistent sur les importants principes de l'autodétermination et de la non-ingérence dans les affaires des autres pays, représentent une volonté d'arriver rapidement à la conclusion de l'accord de paix et de coopération en Amérique centrale. Mais, pour des raisons que nous connaissons tous trop bien, cet accord n'a toujours pas été signé.

Quoi qu'il en soit, les ministres des relations extérieures des huit membres du Groupe de Contadora ont une fois encore, dans leur déclaration conjointe d'octobre dernier intitulée "La paix est encore possible en Amérique centrale", exprimé le désir de reprendre leur rôle de médiation pour parvenir à un règlement politique. Au fil des années, le Groupe de Contadora a beaucoup contribué à la recherche d'une solution au dilemme centraméricain, encourageant la compréhension et la coopération entre les pays et amenant la paix et le développement dans la région. C'est ainsi qu'il s'est gagné la sympathie et l'appui, tant des pays d'Amérique centrale que de la communauté internationale dans son ensemble. Par ailleurs, nous nous félicitons de voir que les pays non alignés, les pays de la Communauté européenne et M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'ONU, contribuent eux aussi, par leurs multiples efforts, à un règlement pacifique du problème centraméricain.

M. Yu Mengjia (Chine)

La délégation chinoise souhaite saisir cette occasion pour réaffirmer qu'elle appuie résolument les initiatives du Groupe de Contadora et du Groupe de Lima visant à éliminer les tensions en Amérique centrale et arriver à un règlement politique des conflits existants. Nous espérons sincèrement que leurs efforts seront couronnés de succès. Dans l'intervalle, nous voulons croire que les pays en cause assumeront leurs responsabilités, respecteront les aspirations des pays d'Amérique latine à un règlement pacifique des différends dans le cadre de leur région, sans ingérence extérieure, et s'abstiendront de tous actes de subversion et d'ingérence afin que les pays d'Amérique centrale mettent bientôt fin aux troubles et réaliseront l'objectif de paix et de développement auquel ils aspirent depuis si longtemps.

M. DOS SANTOS (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Dans la Déclaration intitulée "La paix est encore possible en Amérique centrale", les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui déclarent ce qui suit :

"La crise qui sévit en Amérique centrale s'aggrave de jour en jour. Le risque de guerre est chaque jour plus présent.

Ceux qui croient en un règlement militaire de ce problème n'en connaissent pas la dimension véritable. Nous souhaitons appeler l'attention sur les dangers qui nous menacent : l'extension du conflit, l'aggravation des affrontements, la guerre.

La crise qui sévit en Amérique centrale risque de déclencher de graves tensions et conflits sur l'ensemble du continent." (A/41/662, p. 2)

Ma délégation partage pleinement cette opinion. Nous croyons nécessaire d'agir d'urgence afin d'inverser le cours des événements dans cette sous-région car, autrement, la guerre généralisée sera inévitable. Du reste, je m'empresse de dire que cette guerre a déjà commencé.

Tandis que nous débattons de cette question à l'Assemblée, les agents de la déstabilisation et de la terreur, les contras, à l'instar de leurs semblables en Angola et au Mozambique, sèment la mort et le malheur au Nicaragua. Les contras, ces bandits armés, ces terroristes qui opèrent au Nicaragua, mutilent, tuent et détruisent l'infrastructure économique et sociale.

Nous sommes venus ici défendre la paix chaque fois qu'elle était menacée. Nous sommes venus ici réaffirmer notre détermination de livrer, du haut de cette tribune, la seule guerre en laquelle nous croyons : la guerre pour la paix.

M. Dos Santos (Mozambique)

Il y a quatre ans, le Gouvernement du Nicaragua avait demandé l'inscription à l'ordre du jour de la trente-huitième session de l'Assemblée générale d'une question intitulée "La situation en Amérique centrale : menaces à la paix et à la sécurité internationales et initiatives de paix". Ce faisant, le Nicaragua avait appelé l'attention de la communauté internationale et de notre organisation en particulier sur la situation explosive dans la région.

Pendant quatre années consécutives, nous avons débattu de cette question et recommandé l'adoption d'une approche et de solutions qui soient pleinement conformes aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, mais en même temps susceptibles de promouvoir et de sauvegarder la paix et la stabilité dans la région. Et pourtant, nous sommes aujourd'hui en train de déclarer que la paix et la stabilité en Amérique centrale sont plus improbables que jamais.

On peut se demander ce qui ne va pas en Amérique centrale. Il est vrai que l'exploitation économique des ressources naturelles des pays d'Amérique centrale, qui a réduit ses peuples à la pauvreté et à la détresse, est la cause profonde de la crise dans la région.

Nous nous accordons tous à reconnaître que la conquête, la domination et le pillage de la région par des sociétés étrangères, les siècles de déprédation, d'oppression et de répression par les corps expéditionnaires et que les atrocités perpétrées par les dynasties successives de dictateurs installés par des puissances étrangères sont autant de réalités sans lesquelles on ne peut pas vraiment comprendre la crise dans la région.

Mais ces réalités à elles seules n'auraient pas rendu notre débat nécessaire. Le Conseil de sécurité ne se serait pas réuni aussi souvent pour parler de l'Amérique centrale. Le Mouvement des non-alignés n'aurait pas dit et redit sa vive préoccupation devant la situation dans la région et il n'aurait pas tenu à Managua une réunion de son bureau uniquement consacrée aux problèmes de la région. La Cour internationale de Justice n'aurait pas été appelée à intervenir dans les affaires de la région.

M. Dos Santos (Mozambique)

Le fait est que quelque chose de très dangereux se passe dans la région, notamment au Nicaragua. Nous sommes témoins d'un accroissement des actes de déstabilisation et de sabotage lancés contre le Nicaragua. Des opérations clandestines et ouvertes ont été menées contre ce pays en violation flagrante et systématique des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il y a intervention extérieure et agression indirecte en Amérique centrale.

Nous constatons qu'on tente, en Amérique centrale, de priver les peuples de la région de l'exercice de leur droit à l'autodétermination et à une indépendance véritable auquel ils aspirent depuis si longtemps et qu'ils ont conquis avec tant de peine. Il s'agit de tentatives pour renverser le cours de l'histoire et rétablir le féodalisme et le sous-développement. Voilà ce qui ne va pas en Amérique centrale.

La communauté internationale n'a pas laissé passer l'occasion de se pencher sur la situation qui se détériore en Amérique centrale. Les appels à la paix, à la compréhension, à la coexistence et à la coopération entre pays de la région et entre eux et leurs voisins émanent de tous les coins du monde.

Le Groupe de Contadora, auquel s'est joint le Groupe d'appui, s'est engagé dans un processus extrêmement complexe et long pour trouver une solution pacifique et véritablement latino-américaine aux problèmes de la région. En dépit de l'appui que leur accorde la communauté internationale, en dépit de leur engagement ferme envers la paix, le développement et la justice en Amérique centrale, ni le Groupe de Contadora ni le Groupe d'appui n'ont réussi à trouver une solution globale, pacifique et diplomatique aux problèmes de la région tant ont été nombreux les obstacles érigés pour paralyser leurs nobles initiatives.

Comme les membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui l'ont dit eux-mêmes :

"Nous savons très bien que de puissants intérêts s'opposent à nos efforts. La guerre ne pourra pas être évitée si les intéressés veulent la guerre."

La guerre ne pourra pas être évitée si les instruments de guerre sont envoyés en Amérique centrale, notamment au Nicaragua, pour les contras. Au début de ce mois-ci, la communauté internationale a appris que l'armée nicaraguayenne avait

M. Dos Santos (Mozambique)

abattu un appareil transportant du matériel de guerre pour les terroristes qui opèrent au Nicaragua.

La paix ne pourra pas voir le jour en Amérique centrale si on ne lui en donne pas l'occasion.

Un écrivain latino-américain célèbre a dit ce qui suit à propos de la lutte du peuple nicaraguayen :

"La guerre populaire a non seulement permis de démanteler les fondations du pouvoir de la famille de Somoza et de recouvrer les ressources naturelles usurpées par l'impérialisme mais a également eu des conséquences favorables à tous les niveaux : elle a secoué toutes les branches de l'arbre de vie qui a pu produire des fleurs et des fruits jusqu'ici inconnus des Nicaraguayens.

La rédemption de la culture populaire et la découverte de la multiplicité culturelle du pays font partie du processus de 'nicaraguanisation' du Nicaragua."

Ma délégation est d'accord avec cet écrivain. La révolution sandiniste a véritablement apporté l'espoir là où il n'y en avait pas. Elle a donné au peuple du Nicaragua quelque chose en quoi croire : l'avenir, un avenir prospère.

Toutefois, il existe certains milieux qui voudraient nous convaincre du contraire. Aveuglés par leurs intérêts géopolitiques et géostratégiques, ils ne peuvent tolérer dans la région une réalité politique et sociale contraire à leurs desseins.

Ce n'est pas surprenant. C'est la conséquence logique de politiques reposant sur l'hypothèse que les nations petites et pauvres ne sont que des pions sur un échiquier qui, ne pouvant eux-mêmes bouger, doivent être déplacés par les joueurs.

A l'évidence, cette façon de concevoir les relations entre Etats souverains et indépendants remonte à l'époque où la force primait le droit. La communauté internationale doit rejeter fermement cette politique.

La création de l'Organisation des Nations Unies a inauguré une nouvelle ère dans les relations internationales. C'est l'ère du développement de relations amicales entre les nations fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, l'ère du renforcement de la paix universelle. C'est l'ère de coopération et de coexistence pacifique entre les Etats, quelles que soient leur taille ou leur idéologie. C'est l'ère de la primauté du droit.



M. Dos Santos (Mozambique)

Le paragraphe 3 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies stipule que les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger. Le paragraphe 4 du même article stipule que les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Peut-être vaut-il la peine de rappeler à ce stade que les buts des Nations Unies sont de maintenir la paix et la sécurité internationales en prévenant et en écartant les menaces à la paix et en réprimant tout acte d'agression ou autre rupture de la paix. Les efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui sont conformes à ces buts, de même que les mesures prises par le Nicaragua pour rechercher une solution pacifique aux problèmes de l'Amérique centrale.

Voilà pourquoi je voudrais, à cette occasion, réitérer l'appui de ma délégation aux efforts du Groupe de Contadora.

Je lance un appel aux Etats qui ont des intérêts dans la région pour qu'ils recherchent également des solutions conformes aux buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies et du droit international.

Je félicite le Gouvernement et le peuple nicaraguayens de s'être engagés envers la paix, comme le prouve leur initiative d'explorer toutes les possibilités de règlement pacifique des problèmes de l'Amérique centrale.

M. ZARIF (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Pour la quatrième année, l'Assemblée générale examine la question relative à l'un des foyers de tension les plus explosifs du monde, l'Amérique centrale, intitulée "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix".

La situation, qui continue d'être tendue, est encore aggravée par de nouveaux dangers, qui menacent sérieusement la paix, la sécurité et la stabilité de l'Amérique centrale et de l'Amérique latine tout entière.

La communauté internationale s'est accordée à dire, à la quasi-unanimité, que les causes de la tension et de l'hostilité résidaient dans la situation politique, sociale et économique rétrograde et injuste qui règne dans la grande majorité des

M. Zarif (Afghanistan)

pays d'Amérique centrale. Ce fait incontestable demeure malgré les efforts que fait inlassablement le Gouvernement des Etats-Unis pour expliquer la situation dans le contexte de l'affrontement Est-Ouest.

Le recours accru à la force par les Etats-Unis pour faire face à la situation chaque fois que leurs prétendus intérêts nationaux sont menacés est un autre facteur qui a une importance et des conséquences égales. Sous ce prétexte, les Etats-Unis se sont arrogés le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de pays souverains en pénétrant dans leur territoire et en l'occupant, en organisant des groupes de mercenaires et de terroristes contre eux, en montant des coups d'Etat contre leur gouvernement national, en exerçant des pressions politiques et économiques contre eux et en appliquant d'autres mesures coercitives pour déstabiliser leur système politique, saper leur économie nationale et saboter leur trame sociale et culturelle.

M. Zarif (Afghanistan)

Tous ces actes, qui constituent des violations grossières et flagrantes de la Charte des Nations Unies et de tous les principes et normes du droit international, sont allés de pair avec une tentative visant à faire échouer les efforts déployés par la communauté internationale pour trouver rapidement une solution aux problèmes de l'Amérique centrale.

Le 27 juin 1986, la Cour internationale de Justice a rendu un arrêt par lequel elle a reconnu sans équivoque la justesse des accusations portées par le Gouvernement du Nicaragua contre le Gouvernement des Etats-Unis.

Loin de cesser immédiatement ses actes illégaux contre le Nicaragua, comme le lui enjoignait l'arrêt de la Cour, le gouvernement Reagan a intensifié sa guerre criminelle, comme le prouve la ratification, le 18 octobre 1986, d'un projet de loi au titre de laquelle 100 millions de dollars ont été alloués aux groupes terroristes contras.

Le nombre important de violations qui ont été commises depuis que la Cour a rendu son arrêt, y compris le vol manqué du C-123, avion de transport tactique américain transportant des armes et autres fournitures destinées à la guerre sordide que les bandits mènent au nom du Gouvernement des Etats-Unis, traduit bien l'escalade spectaculaire de la guerre. Cet incident s'est produit quatre jours seulement après que les Ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui eurent présenté leur déclaration au Secrétaire général des Nations Unies, où il est dit :

"La crise qui sévit en Amérique centrale s'aggrave de jour en jour. Le risque de guerre est chaque jour plus présent.

Ceux qui croient en un règlement militaire de ce problème n'en connaissent pas la dimension véritable. Nous souhaitons appeler l'attention sur les dangers qui nous menacent : l'extension du conflit, l'aggravation des affrontements, la guerre.

La crise qui sévit en Amérique centrale risque de déclencher de graves tensions et conflits sur l'ensemble du continent. C'est pourquoi la paix en Amérique centrale est aussi notre paix à nous." (A/41/662, p. 2)

Il y a une ressemblance frappante entre les politiques et les actes des Etats-Unis en Amérique centrale et en Asie du Sud-Ouest. Dans les deux cas, un pays non aligné et indépendant, qui s'est libéré du joug d'un régime despotique et

M. Zarif (Afghanistan)

tyrannique, est devenu la cible de l'agression des Etats-Unis. Dans les deux cas, les territoires de certains pays voisins sont utilisés comme centres de formation de mercenaires et comme tremplins à l'agression. Dans les deux cas, des agents de la Central Intelligence Agency (CIA) des Etats-Unis recrutent, organisent, forment, financent et arment des bandes de mercenaires, qui s'infiltrèrent ensuite dans le territoire en question, où elles se livrent à une sale guerre non déclarée et immorale. Dans les deux cas, l'équipement militaire et les conseils tactiques sont fournis par la CIA. Dans les deux cas, les recrues sont choisies parmi les vestiges des précédents régimes d'oppression et leurs valets. Dans les deux cas, la population est terrorisée par les actes les plus sinistres et les plus brutaux. Dans les deux cas, les cibles choisies sont des civils sans défense et des structures économiques publiques aussi bien que privées. Dans les deux cas, les Etats-Unis confèrent aux terroristes, renégats et mercenaires le titre de "combattants de la liberté" pour les assimiler aux pères de la patrie. Dans les deux cas, on prétend que des tyrans moyenâgeux et des assassins professionnels à leur solde se battraient pour défendre la démocratie et de la liberté. Dans les deux cas, les Etats-Unis prétendent qu'ils cherchent à se protéger et à protéger d'autres nations de l'expansion de la "peste rouge". Et dans les deux cas, les Etats-Unis, par démagogie, défendent en paroles le processus de négociations politiques de règlement pacifique du problème, alors qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour saboter toute chance de succès.

Ces deux situations présentent cependant une différence. Dans l'une les Etats-Unis prétendent, de façon machiavélique, agir au nom de la démocratie et du pluralisme alors que dans l'autre, ils préconisent hypocritement la défense de l'islam et de l'autodétermination.

Il y a une autre différence encore. Si les Etats-Unis ont dépensé 200 millions de dollars en armes et autre équipement militaire, dont 100 millions cette année, pour alimenter le foyer de guerre qu'ils ont allumé dans l'une de ces régions, ils ont consacré plus de 2 milliards de dollars, dont 500 millions cette année, à la poursuite et à l'escalade de la guerre qu'ils mènent dans l'autre région. Dans le premier cas, les fonds disponibles servent à nourrir, équiper et armer de 15 à 20 000 mercenaires; dans l'autre, ils sont destinés uniquement à fournir des armes et des munitions à 200 ou 300 000 mercenaires.

M. Zarif (Afghanistan)

Inutile de dire que le premier de ces cas est celui du Nicaragua, en Amérique centrale, et le second celui de l'Afghanistan, en Asie du Sud-Ouest.

Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan estiment qu'ils sont particulièrement à même de juger de la gravité et de l'ampleur de la menace qui pèse sur la souveraineté nationale, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Nicaragua. C'est pourquoi notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement du Nicaragua dans la lutte qu'ils mènent pour défendre les acquis de leur révolution n'est que la manifestation naturelle de la camaraderie et de l'unité qui devraient exister entre tous les pays et les forces indépendants, démocratiques et progressistes, dans leur lutte contre les complots et les intrigues impérialistes.

Si nous condamnons fermement la guerre illégale menée par les Etats-Unis contre le Nicaragua, nous saluons la détermination exemplaire avec laquelle le peuple et le Gouvernement nicaraguayens se défendent envers et contre tout.

Nous rendons profondément hommage aux efforts de paix du Groupe de Contadora et de son Groupe d'appui et condamnons énergiquement les manoeuvres déployées par les Etats-Unis pour enterrer le processus de négociation. Nous souscrivons sans réserve à l'analyse de la situation faite par les Ministres des relations extérieures des Etats membres du Système économique latino-américain au paragraphe 7 du Communiqué du Conseil latino-américain publié à Lima le 17 octobre 1986, et nous demandons que les Etats-Unis mettent fin immédiatement à leur agression politique, militaire et économique contre le Nicaragua.

Nous demandons le respect complet de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice ainsi que l'application la plus stricte de la Charte des Nations Unies et des autres normes reconnues de comportement international dans les relations entre les Etats-Unis et le Nicaragua.

La communauté internationale doit faire tout son possible pour réactiver le processus de paix amorcé par le Groupe de Contadora, en vue de l'instauration de relations harmonieuses, stables et amicales entre les peuples de cette région.\*

---

\* M. Dos Santos (Mozambique), Vice-Président, assume la présidence.

M. MEZA (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Tandis que les voix de la guerre se font chaque jour plus assourdissantes dans l'isthme, le thème de la paix en Amérique centrale, dont débattent cette instance mondiale et l'instance régionale que constitue l'Organisation des Etats américains - le Brésil, Carthagène et le Guatemala pour ne citer que les réunions les plus récentes - donne lieu à une joute oratoire.

A chacune de ces réunions, l'initiative de paix de Contadora a reçu un appui très net. Pourquoi, dès lors, la situation en Amérique centrale ne s'est-elle pas améliorée en dépit des efforts déployés par Contadora et son groupe d'appui pour promouvoir ce noble objectif? Mon pays, à l'instar des autres pays d'Amérique centrale, a fermement appuyé les 21 points que renferme l'Accord de Contadora. Mais les angles de cet accord ont été, peu à peu, aplanis. et ses dispositions ont été étoffées grâce aux efforts déployés par Contadora, son groupe d'appui et les gouvernements d'Amérique centrale. Deux points décisifs et fondamentaux pour le processus de pacification de la région, et à propos desquels aucun accord n'est encore intervenu, demeurent cependant : les manoeuvres militaires et le contrôle et la vérification des armements.

Ma délégation estime que si, dans cette instance mondiale, des problèmes de cette nature ne sont pas rapidement et efficacement réglés, cela ne tient pas à des difficultés de procédure ou d'organisation ni à des doutes quant à la validité permanente de la Convention sur laquelle repose l'Organisation, mais plutôt à l'absence de volonté politique de la part des gouvernements pour trouver et définir des solutions, et appliquer les résolutions qui en découleraient. La dégradation des conditions de vie des peuples d'Amérique centrale illustre, de façon dramatique, cette absence de volonté. Il ne suffit pas de faire contrepois à l'aide généreuse dispensée par les institutions spécialisées des Nations Unies, car elle est aussi néfaste à la paix que la guerre elle-même. C'est ainsi que j'interprète les derniers paragraphes du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, en date du 2 juillet 1986 (A/40/1136).

Le message évangélique, selon lequel la paix sur terre est destinée aux hommes de bonne volonté, ne semble pas s'appliquer à l'Amérique centrale. Est-ce parce que les faits démentent les paroles? Est-ce parce que les déclarations et les pactes ne sont pas nécessairement des instruments suffisamment concrets pour traduire la bonne volonté?

M. Meza (El Salvador)

Deux aspects ambivalents, concernant deux pays dont les actes démentent les déclarations d'intention et de bons offices, préoccupent mon gouvernement. Il s'agit de l'accumulation disproportionnée d'armements par le Nicaragua et le double rôle joué par le Mexique, d'une part, en tant qu'agent diplomatique pour la paix en Amérique centrale et, d'autre part, en tant que négociateur de résolutions qui ne reflètent pas les progrès enregistrés par le Gouvernement d'El Salvador dans le domaine des droits de l'homme.

Des documents tout à fait dignes de foi soulignent en détail le nombre disproportionné d'hommes en armes, la quantité et la qualité des armements accumulés par le Nicaragua. Sa puissance militaire est supérieure à celle de toutes les autres armées d'Amérique centrale réunies, tant sur le plan des troupes que sur le plan des armements terrestres, navals, et aériens.

Point n'est besoin de documents pour le prouver. Par un clair matin de l'été dernier, la place de la Révolution, à Managua, semblait être la réplique miniature de la place Rouge, à Moscou, un 1er mai. Compagnie après compagnie, bataillon après bataillon, les hommes de l'armée sandiniste populaire et leurs milices, ont défilé pendant des heures, le fusil de combat soviétique à l'épaule, sous le regard attentif des commandants de la révolution et sous les portraits gigantesques de Sandino et de Carlos Fonseca Amador. La ville ravagée par le tremblement de terre de 1972, et qui n'a pas encore été reconstruite, retentissait du bruit des chars soviétiques, des lourds camions d'appui logistique et de l'artillerie de campagne. Les fatidiques hélicoptères soviétiques, dont les roquettes et les mitrailleuses scintillaient au soleil, survolaient cet impressionnant défilé militaire. Des milliers et des milliers d'hommes, équipés d'armes modernes, montraient ainsi au monde qu'ils formaient l'armée la plus puissante d'Amérique centrale. L'intention était évidente. Le contrôle et la vérification des armements figurent peut-être dans l'Accord de Contadora, ainsi que la volonté déclarée de signer l'Accord à tout moment, mais les faits, la réalité, bien plus révélateurs que les termes d'un pacte prouvent le contraire. Il s'agissait, en réalité, d'un message à l'intention de l'opposition interne, des voisins centraméricains du Nicaragua, du monde entier, mais surtout de Contadora.

Est-ce la voie de la paix que recherche le Nicaragua? Est-ce la voie de la paix que propose Contadora? Se dire prêt, comme le fait depuis l'année dernière le Gouvernement du Nicaragua, à signer l'Accord de Contadora sans vouloir que l'on

M. Meza (El Salvador)

revoit le système de contrôle et de vérification des armements, comme l'on proposé les autres pays d'Amérique centrale, ne suffit pas. Et pendant que nous débattons des sous-titres officiels, le Nicaragua multiplie par deux, voire par trois, sa puissance militaire.

Tels sont les faits qui démentent les intentions. Que le Nicaragua ne prétende pas que 10 % de sa population doit être en permanence sur le pied de guerre dans sa lutte contre la subversion interne armée ou pour repousser une éventuelle invasion de l'extérieur. C'est le gouvernement sandiniste lui-même qui a déclaré que la subversion interne armée n'avait ni la capacité ni le soutien populaire nécessaire pour déstabiliser son régime. Et si cette accumulation d'armes n'est pas justifiée par le danger qu'inspire la guérilla interne, il faut bien admettre que, quelque puissante et grande puisse être l'armée sandiniste, elle serait bien peu de chose face à l'invasion d'une superpuissance.

Tout ceci n'est que rhétorique et encore rhétorique pour dissimuler les conditions de vie désastreuses du peuple nicaraguayen, la main de fer de l'Etat sur la société, les violations des libertés fondamentales, de la liberté d'expression, l'expulsion de prêtres et même d'évêques, et les violations brutales des droits de l'homme dans le pays de Sandino.

Mais bien plus condamnable, tant du point de vue de la morale et de la politique que du point de vue du processus de Contadora, est l'attitude du Mexique. Ainsi, ce pays, membre du Groupe de Contadora, offre ses bons offices aux gouvernements d'Amérique centrale afin de les aider à parvenir à leur noble objectif : une paix négociée dans la région. Nous aurions espéré que, pour s'acquitter dûment de sa tâche de pacification de l'Amérique centrale, l'illustre Gouvernement du Mexique aurait fait preuve d'impartialité et de respect dans son analyse des événements dont chacun des pays de la région est le théâtre. Mais, El Salvador constate avec beaucoup d'appréciation que le Mexique ne s'est pas contenté de reconnaître la qualité de belligérant aux membres armés du Front de libération nationale Farabundo Martí, principal obstacle à l'instauration de la paix dans la région mais, année après année, et ce depuis 1983, il ne cesse obstinément, au sein même de cette instance mondiale, d'accuser le Gouvernement d'El Salvador de violer les droits de l'homme, ne pouvant réfuter la légitimité d'un gouvernement populairement élu.



M. Meza (El Salvador)

Cette double morale du Gouvernement mexicain est absolument inexplicable pour mon gouvernement. Je ne vais pas mentionner ici le fait que le Mexique, lui aussi, a un toit de verre fragile en ce qui concerne la fraude électorale, qui est coutumière, la corruption administrative et un palmarès qui n'a rien d'enviable en matière de protection des droits de l'homme et de détérioration de la vie de son propre peuple! Non! C'est le rapport 1986 d'Amnesty International que je vais citer, qui met à nu ce palmarès d'atrocités dans un pays qui se permet d'en juger un autre dans ce domaine, simplement parce que ce dernier est petit et faible. Le premier paragraphe de la partie du rapport consacrée au Mexique est clair et éloquent :

"Amnesty International s'est préoccupée de la persistance d'informations faisant état de torture et de l'existence de pratiques qui en favorisent l'utilisation, telles que les arrestations sans mandat et la détention au secret. Des membres d'organisations paysannes indépendantes et de syndicats agricoles auraient été tués dans le cadre de litiges fonciers; ces assassinats ont été imputés à des civils qui étaient pour la plupart des membres présumés d'une organisation paysanne officielle, la CNC (Confédération nationale des paysans). Amnesty International s'est inquiétée de ces informations et, dans plusieurs cas, a demandé instamment aux autorités de veiller à ce que des enquêtes approfondies soient menées rapidement et que les coupables soient traduits en justice. Dans des affaires similaires qui ont eu lieu les années précédentes, les autorités n'avaient pas pris de mesures efficaces à l'encontre des responsables et avaient semblé, par là-même, cautionner ces abus." (Amnesty International, Rapport 1986, p. 191)

Ce qui donne le plus la chair de poule dans le rapport se trouve aux pages 192 et 193. Je dis que cela donne la chair de poule, parce qu'il a fallu le tremblement de terre du 19 septembre 1985 à Mexico pour mettre à jour le fait que l'on pratiquait la torture dans les sous-sols des locaux du Procureur du district fédéral. Il est dit dans le rapport :

"En septembre, d'autres preuves ont confirmé l'utilisation de la torture. En effet, à la suite du tremblement de terre du 19 septembre, des cadavres qui auraient présenté des marques de torture ont été découverts par des équipes de secours dans les ruines des locaux du Procureur du district fédéral. L'une des victimes, Johnny Hernández Valencia, âgé de 19 ans, faisait partie d'un

M. Meza (El Salvador)

groupe de Colombiens arrêtés parce qu'on les soupçonnait de plusieurs attaques de banques. Sa mère, Miriam Giraldo Valencia, sauvée des décombres, avait également été arrêtée. Le 28 septembre, elle aurait déclaré au juge que son fils et elle-même avaient été battus, torturés à l'électricité par la police judiciaire du district fédéral, et n'avaient rien eu à manger pendant cinq jours. Le Procureur du district fédéral a admis que les Colombiens avaient été arrêtés sans mandat; toutefois, une enquête interne effectuée en novembre par ses services aurait conclu à l'absence de torture.

Le 22 septembre, le cadavre d'Ismael Jiménez Pérez, étudiant en comptabilité à l'UNAM (Université nationale autonome de Mexico), a également été découvert dans ces ruines. Le corps aurait été retrouvé ligoté et bâillonné et présentait des traces visibles de torture. Miguel Guzmán Padilla aurait été retrouvé vivant dans les ruines du bâtiment et emmené à l'hôpital par des agents de la police judiciaire pour y être soigné. Son corps aurait été retrouvé par la suite à la morgue de San Lorenzo Tezonco, portant la mention "non identifié". Amnesty International a demandé que toutes ces affaires fassent l'objet d'une enquête approfondie et impartiale."

(Ibid., p. 192 et 193)

Mais à quoi bon poursuivre avec cette liste d'assassinats pour motifs politiques que le rapport révèle dans les pages suivantes? Non, ce n'est pas là mon propos.

Ce que je désire souligner ici, c'est qu'aucun gouvernement ne peut jouer un rôle de bons offices face à un autre gouvernement qu'il essaie systématiquement de dénigrer sur la scène internationale au moyen d'artifices et d'expédients procéduraux, sans tenir aucun compte des progrès enregistrés par ce gouvernement dans les domaines du respect et de la promotion des droits de l'homme. Un minimum de courtoisie et de responsabilité montrerait à ce grand pays qu'il lui faut faire un choix entre les deux rôles qu'il veut jouer dans le cas qui nous occupe : soit le rôle de bons offices dans le sein de Contadora, soit celui qui consiste à encourager l'insurrection en El Salvador et à jouer le rôle d'agent gratuit qui jette le discrédit sur un gouvernement légitime.

Tout en essayant de méconnaître les efforts de mon gouvernement pour promouvoir le plein respect des droits de l'homme dans le pays, l'on faisait circuler une désinformation calculée quant à l'attitude du Président Duarte face au dialogue avec les rebelles armés en vue de mettre fin au conflit interne.

M. Meza (El Salvador)

L'insistance avec laquelle, dans diverses résolutions présentées à la Commission des droits de l'homme et à la Troisième Commission, il est demandé à mon gouvernement de reprendre le dialogue avec le FMLN, n'est pas fondée sur la réalité, non seulement parce que mon gouvernement a montré par les faits qu'il était amplement disposé à ce dialogue, mais aussi parce que la série de pourparlers, programmée d'un commun accord à Mexico comme devant avoir lieu dans la ville salvadorienne de Sesori au mois de septembre dernier, selon la suggestion des mêmes insurgés, ne s'est pas réalisée dans la pratique, en raison des exigences intempestives des groupes subversifs, qui n'étaient autre chose qu'un subterfuge pour se soustraire à ces pourparlers.

Cependant, le Président Duarte, fidèle aux engagements pris à l'égard de son peuple, fidèle aux urgences internationales, est resté ouvert au dialogue, sans réticence d'aucune sorte.

Mon gouvernement ne s'explique pas pourquoi une recette, que les auteurs de résolutions telles que celles que j'ai signalées considèrent tellement favorable à la paix interne en El Salvador - que mon gouvernement accepte et pratique - ne peut s'appliquer aussi au Nicaragua dans son dialogue avec les rebelles armés contre le régime sandiniste, dialogue que le Gouvernement nicaraguayen a rejeté dès le début. Pourquoi cette double thérapie dans des cas analogues? Pour que la guérilla nicaraguayenne reçoive l'aide ouverte et publique d'une puissance étrangère? N'a-t-on pas démontré l'appui logistique apporté depuis six ans par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, par le biais de Cuba et du Nicaragua, aux rebelles salvadoriens du FMLN? Si l'argument est valable pour le Nicaragua pour refuser d'engager le dialogue avec l'opposition armée, il devrait être valable également pour le Gouvernement salvadorien en ce qui concerne le FMLN. Néanmoins, mon gouvernement écoute la demande de cette instance mondiale et s'y conforme.

En outre, au début de cette année, le Président Duarte a lancé au monde une proposition de dialogues simultanés : lui, établirait le dialogue avec le FMLN et, simultanément, le commandant Ortega entamerait le dialogue avec son opposition armée. La réponse du Front sandiniste fut catégorique : jamais! et fut accompagnée d'une campagne frénétique selon laquelle le Président Duarte recherchait seulement un prétexte pour ne pas dialoguer avec les rebelles armés en El Salvador. Les faits, cependant, ont prouvé le contraire, et si le dialogue de Sesori n'a pas eu lieu, ce fut imputable à l'intransigeance et aux prétextes spécieux avancés par les guérilleros à la dernière minute.

M. Meza (El Salvador)

Pourquoi les ardents défenseurs du dialogue en El Salvador n'ont-ils donc pas fait pression sur le Nicaragua comme ils l'ont fait année après année sur mon gouvernement sans que, d'ailleurs, cela ait été le moins du monde nécessaire? Ce fut la une initiative de paix interne dans les deux pays les plus troublés d'Amérique centrale qui aurait mérité d'être parrainée par le Groupe de Contadora.

Je reviens à ce que j'ai dit au début de mon intervention, pour expliquer ce que signifie pour nous la bonne volonté pour résoudre les problèmes que pose la paix en Amérique centrale : c'est une décision ferme, personnelle et collective, de parvenir à la vérité et d'instaurer la justice en Amérique centrale, non pas en tant que valeur théorique se prêtant à des approximations, mais en tant que style de vie des peuples et des gouvernements d'Amérique centrale.

L'heure est venue de ne plus utiliser cette instance mondiale, ses commissions et ses institutions spécialisées aux fins de propagande, démentie par les faits, mais de parvenir au-delà des paroles et des artifices de forme, à une décision ferme d'instaurer la paix à laquelle nos peuples aspirent tant.

Je tiens à souligner l'appui donné par mon gouvernement aux efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui pour favoriser une paix globale et durable en Amérique centrale. J'ai indiqué l'attitude ambiguë de l'un de ses membres afin de montrer qu'elle n'est pas compatible avec les buts de la noble initiative de Contadora. Il ne faut pas les interpréter comme des obstacles placés dans la voie des efforts importants déployés par le Groupe de Contadora. Mon gouvernement partage pleinement l'attitude du Groupe de Contadora et la confiance exprimée par le Secrétaire général de l'ONU. Nous pensons qu'il n'y a pas de solution acceptable susceptible de remplacer une solution pacifique et négociée des problèmes que connaît l'Amérique centrale, ni les nobles et généreuses initiatives du Groupe de Contadora.

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Chaque fois que nous avons parlé de la situation en Amérique centrale au Conseil de sécurité, nous avons dit que la crise que traverse cette région, en raison des liens étroits, historiques, culturels et de sang qui nous unissent aux peuples de la région, causait une vive inquiétude à mon pays et que nous espérons que les Nations Unies pourraient apporter une contribution importante à la solution de ce problème.

Le conflit s'aggrave aujourd'hui et la possibilité d'un affrontement militaire est une réalité tragique que nous devons éviter. Un affrontement armé en Amérique

M. Delpech (Argentine)

centrale aurait des conséquences irréparables dans tout l'hémisphère, pourrait devenir un facteur de division dans la région et pourrait avoir un effet néfaste sur la renaissance ces dernières années des institutions démocratiques sur le continent.

C'est la légitime inquiétude que provoquent ces sombres perspectives qui ont amené les pays membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui à présenter la Déclaration du 1er octobre dernier, intitulée "La paix est encore possible en Amérique centrale". Nous espérons que cela fera réfléchir tous les Etats d'Amérique centrale et les pays ayant un intérêt dans cette région et les amènera à une position raisonnable. Le temps ne joue pas en faveur de la paix et il est urgent de trouver une solution négociée.

Les causes de la crise en Amérique centrale ne doivent pas être trop simplifiées et ramenées à un affrontement idéologique. Les peuples de la région ont vécu durant des siècles dans le retard économique, la misère, l'injustice, le militarisme, les interventions étrangères et autres calamités qui ont retardé la jouissance de leur droit légitime de progresser sur les plans économique et social et de vivre en paix.

Les sociétés centraméricaines traversent actuellement un moment crucial de leur histoire, alors qu'elles essaient de modifier de vieilles structures qui ont favorisé la situation dont je viens de parler. Nous devons faire en sorte que ce processus se fasse de façon pacifique et ait pour résultat la création de sociétés démocratiques et pluralistes qui permettront le développement harmonieux de leurs peuples. Le bonheur et le bien-être de ces peuples doivent être en dernière analyse notre objectif principal.

Nous sommes convaincus que pour parvenir à une solution juste et durable de la crise en Amérique centrale, il faut respecter scrupuleusement la Charte de notre organisation et les principes du droit international, notamment les principes de la non-intervention, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, du règlement pacifique des différends, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et du respect intégral des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous.

Afin de parvenir à une solution globale et négociée de la crise en Amérique centrale, la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela ont, en janvier 1985,

M. Delpech (Argentine)

constitué le Groupe de Contadora qui, depuis lors, a consenti d'énormes efforts et obtenu de très bons résultats. La communauté internationale tout entière, dans diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, adoptées à l'unanimité, a reconnu le travail accompli par ce groupe.

Je tiens à cet égard à rappeler que mon pays s'est uni au Brésil, au Pérou et à l'Uruguay pour constituer un groupe d'appui à Contadora, a aidé à l'élaboration d'un ensemble de textes qui constituent l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. L'élaboration d'un tel document semblait utopique avant le début des travaux du Groupe de Contadora, mais sa réalisation prouve bien que le dialogue est possible. Nous sommes certains que, si l'Accord était appliqué de bonne foi par les Etats d'Amérique centrale et les pays ayant des liens avec la région, on pourrait garantir le progrès et la paix. Nul ne connaît mieux les problèmes de l'Amérique centrale que les nations qui constituent le Groupe de Contadora. Nous appuyons fermement les mesures prises par ce groupe et nous demandons instamment à tous les autres pays d'agir de même. L'Assemblée générale devrait également réaffirmer une fois de plus son appui à l'initiative de paix latino-américaine. C'est pourquoi nous espérons que le projet de résolution présenté par les membres du Groupe de Contadora et par ceux du Groupe d'appui sera adopté, le moment venu, à l'unanimité. La situation particulièrement grave que connaît l'isthme centraméricain justifie pleinement que l'Organisation des Nations Unies, dont la création avait pour objectif principal la réalisation de la paix, se prononce clairement et fermement en faveur de la raison et du dialogue.

Mme CARRASCO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Mon gouvernement suit avec grand intérêt les événements d'Amérique centrale. Comme nous l'avons déjà indiqué auparavant, les tensions dans la région remontent en partie à des facteurs historiques qui sont la source de déséquilibres économiques et sociaux.

Mon gouvernement est convaincu que cette tension et cette controverse ne trouveront de solution que par la voie pacifique de la négociation entre les parties intéressées, avec la précieuse collaboration des Groupes de Contadora et d'appui. Ma délégation regrette qu'en dépit des efforts déployés, l'accord révisé n'ait pas encore pu être adopté. Cependant, nous avons bon espoir que grâce à la solidarité et à l'appui de la communauté internationale, et la bonne volonté et la coopération des pays intéressés, les Groupes de Contadora et d'appui pourront parvenir à une solution amicale de ces différends.

En 1983, le Conseil de sécurité a réaffirmé le droit de tous les pays de la région de vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri d'ingérences extérieures, et il a lancé un appel urgent aux Etats intéressés pour qu'ils coopèrent pleinement avec le Groupe de Contadora par un dialogue franc et constructif, afin de résoudre leurs différends; et il a engagé le Groupe de Contadora à n'épargner aucun effort pour trouver des solutions à la situation qui prévaut dans la région. Cette résolution a rappelé également les principes de la Charte, notamment le devoir qu'ont les Etats de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques et de respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

De même, l'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité les résolutions 38/10 et 39/4 qui appuient fermement les efforts que fait le Groupe de Contadora pour trouver une solution pacifique à la situation en Amérique centrale, a demandé à toutes les parties en présence de coopérer avec le Groupe et a réaffirmé le droit qu'ont tous les pays de la région de vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri d'ingérences extérieures.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis à Harare, ont réitéré leur appui diplomatique aux pays du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, réitéré leur conviction qu'il s'agissait là d'une authentique initiative régionale visant à résoudre le problème de l'Amérique centrale par des moyens pacifiques et lancé un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles réunissent les conditions de confiance mutuelles qui sont nécessaires pour aboutir

Mme Carrasco (Bolivie)

à une solution juste et durable à la crise dans la région, qui repose sur la sauvegarde de la sécurité de tous les Etats et le respect de leur souveraineté, de leur indépendance nationale et de leur autodétermination, grâce à une attitude constructive à l'égard de l'application simultanée du Plan de Caraballeda, approuvé par les pays d'Amérique centrale dans la Déclaration de Guatemala.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/41/1), le Secrétaire général reconnaît que la situation en Amérique centrale n'a cessé de se dégrader sous l'effet de la pénétration progressive d'idéologies antagonistes, des tentatives faites pour imposer des solutions unilatérales aux problèmes de la région et du recours à la force. Il souligne que les efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui contribuent à prévenir l'éclatement d'un conflit généralisé, mais que la tension subsiste car l'accord qui apporterait la paix dans la région n'est toujours pas réalisé.

Ma délégation pense, comme le Secrétaire général, que le seul moyen de trouver une solution véritable consiste à isoler la situation qui existe en Amérique centrale du conflit Est-Ouest et à trouver une solution latino-américaine qui tiendrait compte de tous les aspects du problème. Il ne fait aucun doute que c'est là une condition indispensable et que la communauté internationale doit s'attacher à coopérer à la tâche difficile qui consiste à obtenir un consensus pacifique en Amérique centrale et s'efforcer d'améliorer la situation grâce à la volonté de coopération que représente l'initiative de Contadora.

Pour dissiper la méfiance et contribuer au dialogue entre les parties, le Secrétaire général, dans le document A/40/1136, fait ressortir certains éléments positifs, notamment les élections qui ont eu lieu au Honduras, au Guatemala et au Costa Rica, la rédaction d'un projet de constitution au Nicaragua, les réunions qui ont eu lieu entre les cinq présidents d'Amérique centrale, l'accord des gouvernements d'Amérique centrale avec les huit pays du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, sur les bases duquel doit reposer une solution globale du conflit centraméricain.

Le 1er octobre dernier, les ministres des relations extérieures des Groupes de Contadora et d'appui ont publié un communiqué intitulé "La paix est encore possible en Amérique centrale", dans lequel, en tant que membres de la communauté latino-américaine, ils demandent que l'on offre aux uns et aux autres une solution



Mme Carrasco (Bolivie)

juste et durable, une solution qu'il n'est pas facile de trouver, mais à la réalisation de laquelle on peut contribuer en adoptant une approche appropriée fondée sur la compréhension des causes profondes du conflit et sur la conviction que ce sont les intérêts fondamentaux de l'Amérique latine qui sont en jeu en Amérique centrale. C'est pourquoi, il ne faut pas que cette situation dégénère en un foyer de tension supplémentaire entre l'Est et l'Ouest, ni que cette région devienne un danger pour la stabilité et la sécurité d'autres Etats, ni, non plus, qu'au nom de cette sécurité ou de la démocratie, on sacrifie les principes de l'autodétermination et de la non-intervention.

De l'avis de ma délégation, la responsabilité principale de la solution du problème de l'Amérique centrale incombe aux pays de notre région eux-mêmes. C'est pourquoi mon gouvernement a pleinement appuyé, dès le début, les efforts de paix de Contadora qui constituent un travail politique et diplomatique qui, avec l'assistance du Groupe d'appui et d'autres gouvernements, doit conduire au succès et éviter l'éclatement d'un conflit tragique entre des pays frères, qui ferait courir le risque d'aggraver davantage les dissensions qui existent sur tout notre continent. La paix en Amérique centrale doit être le résultat de la bonne volonté des pays de l'Amérique centrale, avec l'appui sincère des pays latino-américains, sans ingérence des puissances étrangères à la région et à nos problèmes.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : La situation en Amérique centrale continue d'inquiéter profondément la communauté internationale. Au cours de l'année passée, la situation dans la région s'est nettement dégradée.

L'accroissement des tensions est devenu particulièrement évident dans le cas du Nicaragua, qui a été victime d'actes illégaux et d'interventions armées, et autres. La plainte du Nicaragua a été examinée par la Cour internationale de Justice, qui a décidé que les Etats-Unis devaient immédiatement cesser leurs actions illégales et indemniser ce pays pour les dommages causés. De même, l'Assemblée générale, après un bref débat a, le 3 novembre, adopté la résolution qui demande un respect complet et immédiat de l'arrêt de la Cour internationale de Justice.

M. Nowolnyta (Pologne)

Malheureusement, les événements qui continuent de se dérouler au Nicaragua, notamment l'accréditation de 100 millions de dollars destinés à financer les activités militaires et autres à l'intérieur ou contre lui, sont contraires aux décisions précédemment évoquées. Ces actions ont aggravé la situation en Amérique centrale. Comme les ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora et de son Groupe d'appui l'ont déclaré le 1er octobre de cette année :

"La crise qui sévit en Amérique centrale s'aggrave de jour en jour. Le risque de guerre est chaque jour plus présent." (A/41/662, annexe, p. 2)

De même, les dirigeants des pays non alignés ont observé que le danger d'une intervention directe au Nicaragua et dans d'autres pays de la région a augmenté de manière alarmante.

Dans son rapport A/40/1136 sur la situation en Amérique centrale, le Secrétaire général attire l'attention sur la récession économique sérieuse subie par les pays d'Amérique centrale au cours de cette décennie. Il attire également l'attention sur la répartition inégale des revenus, caractéristique de la plupart des pays, sur le besoin d'accomplir les travaux d'infrastructure et de transformer les structures socio-économiques injustes qui sont la cause de la crise politique actuelle de cette région. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont également réaffirmé, dans la Déclaration de Harare, que le processus de changement en Amérique centrale revêtait une nature sociale et économique, et que, par conséquent, elle ne pouvait s'expliquer en termes d'affrontement idéologique entre des blocs militaires.

La Pologne, à maintes reprises, s'est prononcée, aux Nations Unies ou en d'autres instances, pour la normalisation de la situation en Amérique centrale sur la base du respect du droit international et grâce à des négociations visant à trouver une solution équitable et complète aux problèmes de la région. Un règlement rapide du conflit en cours aurait des effets bénéfiques non seulement sur les peuples d'Amérique centrale mais également sur l'amélioration du climat international, dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité. Il contribuerait ainsi, de manière tangible, au respect des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies.

Le problème crucial est le respect du droit à l'autodétermination, qui signifie "droit de toutes les nations de choisir librement et sans ingérence extérieure" leur propre forme de gouvernement ainsi que leurs systèmes politique, économique et social.

M. Noworyta (Pologne)

Nous appuyons les efforts du Groupe de Contadora, l'initiative orientée sur l'Amérique latine destinée à résoudre le problème de l'Amérique centrale grâce au dialogue entre les parties intéressées, et à l'appel du Gouvernement du Nicaragua aux pays du Groupe de Contadora, conformément au message de Panama,

"dans les conditions nécessaires à la signature de l'Acte de paix."

(S/18143, p. 2)

Nous reconnaissons la détermination de l'Amérique latine de résoudre les conflits qui affectent l'Amérique centrale.

Dans leur lettre du 26 juin 1986, les Ministres des affaires étrangères de Colombie, du Panama, du Mexique et du Venezuela ont déclaré, notamment, qu'il n'y a pas de solution unilatérale possible, surtout si une telle solution prônait l'usage de la force ou était fondée sur elle. Cette lettre renferme les principes fondamentaux sur lesquels doit reposer toute solution authentique et durable des problèmes d'Amérique centrale, et au premier chef les aspirations légitimes des Etats d'Amérique centrale.

La Pologne se félicite des nouvelles propositions faites par le Président du Nicaragua, M. Daniel Ortega, qui confirment la volonté du Gouvernement de ce pays de négocier un traité de paix et d'amitié avec les Etats-Unis, fondé sur les principes de respect mutuel de sécurité, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de non-recours à la force, de règlement pacifique des différends et du droit à l'autodétermination.

Nous estimons également que grâce au respect du droit du Nicaragua à l'autodétermination et à l'indépendance et à la volonté politique de tous les pays d'Amérique centrale et de celle du Gouvernement des Etats-Unis, il sera possible de mener à une conclusion heureuse, le processus de négociation de Contadora.

La Pologne se joint aux nombreuses délégations qui sont intervenues au cours de ce débat et ont lancé un appel à toutes les parties intéressées afin qu'elles prennent des mesures destinées à diminuer les tensions et à prévenir une aggravation du grand conflit. Les problèmes de l'Amérique centrale ne peuvent être résolus que par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Il importe que notre débat crée un élan propice à de semblables solutions.

M. LUPINACCI (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée générale examine une question d'une importance et d'une actualité particulières pour la paix et la sécurité internationales : la situation en Amérique centrale.

M. Lupinacci (Uruguay)

L'Uruguay, membre de la communauté internationale est préoccupé et affecté par toute situation qui met en danger ou menace la paix où que ce soit dans le monde, parce que la paix est indivisible. Mais lorsque le centre de perturbation de la paix apparaît sur le continent américain, nos intérêts nationaux se voient plus directement touchés et notre préoccupation devient vitale.

De plus, en tant que membre de la famille latino-américaine, nous ressentons un devoir de solidarité qui remonte au plus profond de notre histoire commune et qui nous inspire la responsabilité inéluctable de préserver les valeurs qui soutiennent notre propre existence nationale et correspondent à notre conception fondamentale de la coexistence civilisée et fraternelle entre nos peuples.

L'histoire commune de l'Amérique latine s'est développée autour de la recherche de deux objectifs fondamentaux : premièrement, la consolidation de l'indépendance nationale et, deuxièmement, la construction d'une communauté d'Etats membres dans le règne du droit international.

D'où l'effort tenace et permanent fait par les gouvernements, les hommes d'Etat, les dirigeants, les juristes et les diplomates pour construire cet édifice de principes et de règles juridiques qui serait la garantie de notre indépendance et la base de notre conception même des relations internationales. Certains de ces principes sont le fruit de la conscience juridique latino-américaine et ils se sont tout d'abord incorporés dans le droit international américain, puis se sont transformés en principes et normes du droit international coutumier et du droit international conventionnel à échelle universelle.

Les pays du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui sont très conscients du fait que ce n'est que sur le respect effectif de ces principes et de ces normes que l'on pourra jeter les bases d'une paix stable et durable en Amérique centrale, ce qui, de toute façon, doit être le fruit de la justice et doit partir d'une conception de la personne humaine qui reconnaît à celle-ci sa dignité naturelle dans une structure sociale et politique fondée sur le respect des droits individuels et des libertés fondamentales et sur le pluralisme démocratique.

Partant de cette conviction, répondant à ce devoir de solidarité régionale, ils ont assumé, devant leurs frères d'Amérique centrale et devant le monde, leur responsabilité de contribuer à la paix, qui est aujourd'hui si fragile et si gravement menacée.

M. Lupinacci (Uruguay)

La paix doit naître du dialogue et de la négociation. C'est la seule voie qui s'offre si l'on veut éviter la guerre et instaurer une paix durable.

Les pays du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui ont canalisé leurs efforts pour prendre des initiatives et trouver des instruments qui, à notre avis, continuent d'être la seule voie raisonnable, la seule possibilité réaliste de trouver une solution pacifique solide et durable au conflit.

Ces initiatives et instruments s'inspirent des principes qui constituent les piliers de la politique extérieure des pays d'Amérique latine et du système interaméricain, en particulier les principes de la non-intervention, de l'autodétermination, de l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations entre Etats et de l'obligation de rechercher des solutions pacifiques aux différends internationaux.

La mise en oeuvre de ces principes a guidé la conduite internationale des pays d'Amérique latine. Nous les appliquons depuis que nous sommes constitués en Etats indépendants. Ils font partie de notre vie de nations souveraines. On ne peut y renoncer. Cela explique la ténacité et la ferveur avec lesquelles nous demandons leur plein respect, quelles que soient les circonstances historiques ou les motifs politiques ou idéologiques.

Le message de Caraballeda du 12 janvier 1986, le communiqué publié à Punta del Este, l'Accord révisé de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale remis aux ministres des relations extérieures d'Amérique latine le 6 juin 1986, ainsi que le message de Panama du 7 janvier dernier, sont, parmi d'autres, les jalons fondamentaux qui établissent la base d'une coexistence pacifique et juste entre les peuples d'Amérique centrale, dans le respect fondamental des droits inaliénables de la personne humaine et dans le cadre des principes susmentionnés ainsi que d'autres principes de base, qui font partie du patrimoine juridique et politique de l'Amérique latine, y compris l'exercice effectif de la démocratie représentative.

Nous ne saurions manquer de souligner ici et à cette heure l'appui et les encouragements que nous recevons dans ces activités de la part de multiples secteurs de la communauté internationale, notamment de nombreux Etats et des institutions des Nations Unies, de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de la Cour internationale de Justice dans son arrêt du 27 juin 1986.

M. Lupinacci (Uruguay)

On a terminé la phase de la réaffirmation des principes directeurs et de la formulation des bases. Il faut sans plus tarder passer à l'étape suivante, les négociations concrètes, notamment le processus de négociation de l'Accord de Contadora.

Comme toujours, la responsabilité principale d'instaurer une paix durable revient aux gouvernements d'Amérique centrale qui, sans exception, ont adhéré, dans leur Déclaration de Guatemala du 14 janvier 1986, aux principes et objectifs contenus dans le message de Caraballeda.

Ce sont les Etats souverains d'Amérique centrale qui sont les artisans de leur propre destin, par conséquent les acteurs principaux de tout processus de négociation. Sans leur volonté politique, il ne peut y avoir de négociations, mais n'oublions pas que les Etats ayant des liens avec la région ou y ayant des intérêts jouent un rôle important, d'une certaine façon complémentaire, dans la mise au point d'une solution globale.

Nous engageons tous les Etats, qu'ils appartiennent ou non à la région, à s'abstenir de promouvoir ou d'adopter des mesures ou de commettre des actes qui feraient obstacle au dialogue ou nuiraient au climat de négociation.

Nous savons tous que la situation en Amérique centrale commence à menacer gravement la paix et la sécurité, non seulement dans la région, mais dans toute l'Amérique.

Les ministres des relations extérieures des pays de Contadora et du Groupe d'appui, dans la Déclaration de New York du 1er octobre dernier, ont mis en relief de façon dramatique le fait que le risque de guerre empire chaque jour, que la menace de la crise en Amérique centrale peut déclencher de graves tensions et des conflits dans tout le continent et que, par conséquent, la paix en Amérique centrale est en définitive la paix en Amérique latine. Aujourd'hui, nous nous voyons obligés de renouveler cette mise en garde et d'exprimer une fois encore notre profonde inquiétude.

Nous dissimulons pas notre déception, mais nous ne renonçons pas à nous acquitter de nos responsabilités et à contribuer de toutes nos forces à faire en sorte que la paix en Amérique centrale devienne réalité. Pour cela, nous devons garder présent à l'avenir que :

Premièrement, le strict respect par tous les Etats du principe de non-ingérence et l'application efficace des principes et normes du droit

M. Lupinacci (Uruguay)

international consacrés dans de nombreux instruments qui lient les Etats américains, notamment la Charte de l'Organisation des Etats américains et la Charte des Nations Unies, sont les conditions indispensables, quelles que soient les formules négociées, à l'instauration d'une paix stable et durable en Amérique centrale.

Deuxièmement, toute solution globale comprend, outre les aspects politiques et militaires de la crise en Amérique centrale, des aspects sociaux et économiques.

Troisièmement, les différences d'opinion bilatérales entre Etats de la région et Etats ayant des intérêts dans la région ou des liens avec elle, constituent des facteurs profondément perturbateurs de la situation qu'il est vital de surmonter si l'on veut trouver une solution définitive et globale à cette crise.

Quatrièmement, les Gouvernements d'Amérique centrale sont les protagonistes de toute solution négociée, mais tous les gouvernements directement ou indirectement impliqués dans le conflit ont leur part de responsabilité dans la mise au point de cette solution.

Comme l'ont dit les ministres des relations extérieures de Contadora et du Groupe d'appui, la paix reste possible en Amérique centrale. Forts de cette conviction, les pays de Contadora et du Groupe d'appui sont disposés à poursuivre leurs efforts.

Nous continuons de croire que nous avons offert la seule possibilité juste et réaliste sur les bases de laquelle pourra être négociée une solution globale et, de toute façon, nous sommes conscients d'avoir la responsabilité, en tant que Latino-Américains, de nous aider mutuellement pour dégager cette solution. Ce faisant, nous affirmons notre foi dans la capacité et la maturité de nos frères d'Amérique centrale.

Nous voulons collaborer à l'instauration de la paix entre des peuples dont les liens spirituels, historiques et géographiques avec notre peuple font de cette collaboration un devoir et un droit : le devoir et le droit de proposer des solutions latino-américaines à des problèmes latino-américains. Tel est le sens de notre action. Voilà pourquoi nous avons espoir et confiance dans l'appui de la communauté internationale.

M. CHAGULA (République-Unie Tanzanie) (interprétation de l'anglais) :  
Lorsque l'on examine la situation en Amérique centrale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, on doit comprendre que le problème du Nicaragua n'est qu'un aspect d'un problème plus vaste et qu'il doit, par conséquent, être examiné dans ce contexte. Ainsi, l'examen de la situation en Amérique centrale doit-il comporter l'examen des problèmes géopolitiques, socio-économiques, et des problèmes de paix et de sécurité concernant tous les pays d'Amérique centrale, notamment le Honduras, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala ainsi que le Nicaragua lui-même. C'est donc aux pays d'Amérique centrale eux-mêmes de s'efforcer de trouver un règlement au problème, dans la recherche duquel l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble ont à jouer un rôle d'appui et de catalyseur. C'est dans ce contexte que ma délégation reconnaît l'opportunité et l'utilité du rapport du Secrétaire général (A/40/1136) du 2 juillet 1986 et de sa note (A/41/662) du 1er octobre 1986, ainsi que de la lettre du Ministre des affaires étrangères du Pérou, du 21 octobre 1986, (A/41/772 et annexe), qu'il a adressée au nom des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont participé à la douzième réunion ordinaire du Conseil du système économique latino-américain (SELA), tenue à Lima.

Je commencerai par répéter ce que le Secrétaire général a déclaré dans son rapport, à savoir que la situation en Amérique centrale a été examinée par l'Assemblée générale à sa quarantième session et que le Conseil de sécurité s'est réuni en décembre 1985 pour examiner une plainte du Nicaragua contre les Etats-Unis d'Amérique. En ces deux occasions, les représentants qui ont pris la parole ont exprimé leur ferme appui aux démarches du Groupe de Contadora ainsi que leur conviction que les problèmes de l'Amérique centrale ne peuvent être réglés que par des moyens pacifiques conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Ma délégation partage tout à fait ce point de vue. En ce qui concerne la question de la Cour internationale de Justice à propos des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et dirigées contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique), comme le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont déjà discuté de la question, au titre du point 145 de l'ordre du jour, et que ma délégation a participé pleinement aux débats de ces deux instances, j'estime superflu de revenir sur les vues qu'elle a alors exprimées sur l'affaire entre le Nicaragua et les



M. Chagula (Tanzanie)

Etats-Unis, qui a été portée devant la Cour internationale de Justice. Je me contenterai d'ajouter que nos vues demeurent inchangées.

Ma délégation se félicite de la déclaration faite par le Secrétaire général dans son rapport selon laquelle :

"Un élément particulièrement encourageant serait la convergence des efforts des gouvernements des cinq pays centraméricains et des huit pays constituant le Groupe de Contadora et le groupe d'appui, à partir des bases sur lesquelles doit être fondée toute solution globale du conflit centraméricain, en particulier :

a) La nécessité d'une solution latino-américaine des problèmes de la région, hors du contexte du conflit Est-Ouest;

b) L'instauration de régimes démocratiques véritablement pluralistes et le respect des droits de l'homme pour tous les citoyens;

c) Le droit de toutes les nations à l'autodétermination, ce qui signifie le droit de toutes les nations de choisir librement et sans ingérence extérieure leur propre mode de gouvernement et leurs systèmes politique, économique et social;

d) La nécessité d'opérer de profondes réformes économiques et sociales;

e) L'interdiction de l'utilisation du territoire national en tant que base pour attaquer un autre pays ou pour offrir un appui militaire ou logistique à des forces irrégulières ou des groupes subversifs;

f) La cessation de l'appui fourni par tout Etat, appartenant ou non à la région, à des forces irrégulières ou aux groupes subversifs opérant dans tout pays de la région." (A/40/1136, p. 3, par. 10)

Ma délégation appuie pleinement toutes ces considérations qui doivent servir de base à un règlement global du conflit d'Amérique centrale, et prie instamment tous les Etats Membres de coopérer à la mise en oeuvre du programme du Groupe de Contadora. En outre, nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel ces éléments fondamentaux énumérés dans son rapport, et pour lesquels des mécanismes d'exécution et de suivi ont été créés devraient constituer les conditions fondamentales d'une paix durable en Amérique centrale.

Avant d'en terminer avec le rapport du Secrétaire général, j'ajouterai que ma délégation accueille très favorablement ce qu'il appelle "des éléments positifs

M. Chagula (Tanzanie)

dans un tableau bien sombre" (A/40/1136, p. 3, par. 8) au Honduras, au Guatemala, au Costa Rica et au Nicaragua, où des institutions démocratiques sont en cours de rétablissement. Ma délégation se félicite également de la décision récente prise par les cinq présidents de la région de créer un parlement centraméricain où le principe du pluralisme politique serait observé.

Ma délégation se félicite de ce que le processus de Contadora a maintenant atteint son point culminant dans l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, qui a été signé à Panama par les cinq pays d'Amérique centrale le 6 juin 1986. Même si les dispositions prévoyant la réduction et la limitation des armements et des manœuvres ne sont toujours pas arrêtées, ma délégation exprime sa profonde reconnaissance aux cinq pays d'Amérique centrale et aux huit pays qui constituent le Groupe de Contadora et son groupe d'appui pour avoir réussi à s'accorder sur la plupart des dispositions de l'Accord de Contadora et de ses quatre protocoles qui figurent dans l'annexe II du rapport du Secrétaire général. De l'avis de ma délégation, l'Accord de Contadora, qui contient une vaste gamme d'engagements auxquels ont souscrit les gouvernements des cinq pays d'Amérique centrale, pourrait réellement contribuer à la solution des problèmes géopolitiques, socio-économiques et des problèmes de sécurité de l'Amérique centrale. Nous espérons sincèrement que les cinq pays d'Amérique centrale s'efforceront de faire en sorte qu'une fois négociés, les engagements pris au titre de l'Accord de Contadora, seront suivis d'effet aussi rapidement que possible.

Cependant, quelles qu'elles soient, les mesures adoptées par les pays d'Amérique latine, par l'intermédiaire de l'Accord de Contadora, ne seront efficaces que si elles bénéficiaient de la coopération active de toute la communauté internationale. C'est pourquoi nous accueillons très favorablement l'initiative du Groupe de Contadora en faveur d'une action immédiate pour la paix, la sécurité et le développement démocratique de l'Amérique centrale, figurant dans l'annexe III du rapport du Secrétaire général, qui a constitué le fondement des entretiens francs que le Groupe a eus avec le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis le 10 février 1986. Nous aimerions notamment relever les mesures fondamentales figurant dans le communiqué publié après ces entretiens, qui devraient être adoptées par toutes les puissances étrangères opérant en Amérique centrale ou qui s'intéressent à la région :

M. Chaqula (Tanzanie)

- a) Mettre fin à l'appui extérieur accordé aux forces irrégulières qui opèrent dans la région;
- b) Geler les acquisitions d'armements à leur niveau actuel et les réduire conformément à un programme à établir;
- c) Mettre fin à l'appui accordé aux mouvements insurrectionnels dans tous les pays de la région;
- d) Suspendre les manoeuvres militaires internationales;
- e) Réduire progressivement le nombre des conseillers militaires étrangers et des installations militaires étrangères jusqu'à élimination;
- f) Favoriser la coopération régionale et internationale de manière à atténuer les graves problèmes économiques et sociaux auxquels fait face l'Amérique centrale." (A/40/1136, annexe III, p. 54)

Bien que les mesures de l'initiative du Groupe de Contadora aient reçu l'appui formel express de la Communauté économique européenne et de la communauté internationale de manière générale, il n'en demeure pas moins qu'en les appuyant à leur tour les Etats-Unis contribueraient largement à résoudre la plupart des problèmes actuels de l'Amérique centrale. Ma délégation espère sincèrement que l'Administration américaine réagira bientôt de manière positive à l'initiative du Groupe de Contadora dont je viens de parler. Nous serons tous heureux alors de voir se régler les problèmes récurrents auxquels sont confrontés le Nicaragua, le Honduras, El Salvador et d'autres pays d'Amérique centrale et qui requièrent beaucoup de notre temps et de notre énergie tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale.

M. Chagula (Tanzanie)

Qu'il me soit permis de dire quelques mots concernant les problèmes économiques de l'Amérique centrale. Comme il découle du rapport du Secrétaire général, de nombreux problèmes sociaux et politiques dans la majorité des pays d'Amérique centrale résultent de la récession économique actuelle, du déclin de l'épargne et des investissements, de la baisse brutale des prix des produits de base et des exportations, tous facteurs qui ont entraîné une augmentation dramatique du nombre des Centraméricains vivant dans la plus extrême pauvreté. Ma délégation, comme le Secrétaire général, estime qu'il faut que la communauté internationale mette au point de toute urgence au point un plan coordonné d'assistance économique à grande échelle aux cinq pays de la région afin de les aider à surmonter la crise économique actuelle et à financer les travaux d'infrastructure qui pourraient transformer les structures socio-économiques injustes qui sont à la base de leur crise politique actuelle. Au niveau global, l'acceptation et la mise en oeuvre du nouvel ordre économique international contribuerait grandement à améliorer la situation sociale et économique tant en Amérique centrale que dans la plupart des pays en développement.

En conclusion, j'aimerais répéter ce que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont dit dans leur récente déclaration politique à Harare en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes :

"Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont reconnu que l'Amérique latine et les Caraïbes sont parmi les régions les plus directement affectées par les actes d'agression des puissances coloniales impérialistes. L'Amérique latine et les Caraïbes souffrent de la plus grave crise économique depuis la seconde guerre mondiale. C'est la région la plus endettée du monde et elle est confrontée à une détérioration constante du niveau de vie de ses peuples. A cet égard, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont mis en relief la signification historique profonde de la lutte anti-impérialiste et démocratique menée par les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes pour la consolidation de leur indépendance nationale et le plein exercice de leur souveraineté conformément aux principes et objectifs du Mouvement des pays non alignés, et de leur droit inaliénable de choisir leur propre système politique, économique et social sans ingérence extérieure."

Ils ont également exprimé leur satisfaction des efforts accomplis par les Etats de la région pour renforcer leur unité, leur solidarité et leur

M. Chagula (Tanzanie)

coopération par le biais de diverses tentatives d'intégration régionale. Ils ont noté l'émergence d'une prise de conscience commune des pays latino-américains de la nécessité de trouver des solutions aux graves problèmes politiques et économiques de la région, en particulier, le problème de l'énorme dette extérieure et le conflit d'Amérique centrale.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec une profonde préoccupation que la situation en Amérique latine constituait l'un des principaux points de tension au niveau international. Ils ont également noté qu'en dépit des appels constants lancés par le Mouvement des pays non alignés et l'écrasante majorité des Etats ainsi que les efforts du Groupe de Contadora dans la recherche d'une solution diplomatique, la crise s'était aggravée en raison des politiques d'ingérence et d'intervention impérialistes qui, ajoutées aux conditions endémiques de misère et d'oppression de la région, représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales. Ils ont réaffirmé que l'origine des conflits en Amérique centrale est de nature socio-économique et ne peut se concevoir en termes de confrontation idéologique entre les blocs militaires; ils ont également noté que le risque d'intervention directe des Etats-Unis au Nicaragua et dans d'autres pays de la région a augmenté de façon alarmante." (A/41/697, annexe, p. 57)

Ce court extrait de la déclaration politique des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ne saurait être plus pertinent compte tenu de la situation actuelle en Amérique centrale, et la rapide mise en oeuvre des dispositions de l'Accord de Contadora par tous les intéressés est le seul moyen pacifique de résoudre la crise actuelle socio-politique et de sécurité en Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Deux délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde intervention, et doivent être faites par les délégations de leurs places.

M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis présenteront leur déclaration complète demain, mais nous ne pouvons nous

M. Yost (Etats-Unis)

abstenir de dire quelques mots au sujet de certaines déclarations entendues aujourd'hui.

Tout d'abord, je viens au secours de l'un de nos patriotes respectés, Patrick Henry. L'un des orateurs de ce matin a cité une partie du discours qui a fait connaître le nom de Patrick Henry à tous les écoliers de mon pays. Le discours où il disait "Donnez-moi la liberté ou donnez-moi la mort". Pauvre Patrick - il croyait qu'il s'écriait contre la répression d'un peuple par un gouvernement autoritaire. Mais il a dû se retourner dans sa tombe lorsqu'il a été cité dans la défense d'un autre gouvernement autoritaire beaucoup plus répressif que celui auquel il s'opposait. C'est le cri angoissé du peuple du Nicaragua pour sa liberté qui est à la base des problèmes du Commandant. Ce cri retentit dans les chambres vides de la révolution abandonnée du Nicaragua et se moque de l'attitude du Commandant et de sa coterie de partisans étrangers sur la scène internationale.

Les Sandinistes parlent de la destruction d'une révolution mais ils l'avaient déjà tuée alors qu'elle était à peine née. Ils demandent au peuple des Etats-Unis de les aider, et ils foulent impunément aux pieds les droits du peuple du Nicaragua. Ils demandent la justice, et leurs tribunaux sont transformés en spectacles politiques. Ils parlent de puissance armée et ils se sont armés jusqu'aux dents, commençant bien longtemps avant que des pressions soient exercées contre eux et alors recevaient de mon pays une aide plus généreuse que celle accordée par toute autre source. Ils parlent de non-intervention, mais je suggère que nous interrogeons leurs voisins d'Amérique centrale et d'ailleurs au sujet de l'appui que le régime sandiniste a donné aux guérilleros de leurs pays, aidés et encouragés par des conseillers de toutes sortes à l'intérieur et à l'extérieur du continent. Ils profanent l'expression "droits de l'homme" du fait de l'état policier mis en place avec l'aide fraternelle du pays de l'un des orateurs entendus ce matin.

En résumé, nous avons assisté à un spectacle de propagande. Nous regrettons qu'on poursuive ce genre d'efforts pour enterrer ce sujet très grave en parlant d'un pauvre petit pays innocent, victime des objectifs égoïstes "impérialistes".

La paix en Amérique centrale est trop importante pour nous tous, y compris les voisins du Nicaragua en Amérique centrale. Si le Nicaragua est un "Etat épris de paix", comme l'a dit un de ses protecteurs aujourd'hui, il a l'occasion unique de

M. Yost (Etats-Unis)

le prouver. Les déclarations qu'ont faites les représentants des Etats-Unis au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale ont assez fréquemment montré la voie.

M. MONTANO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée générale a entendu avec consternation un fait assez insolite de son histoire déjà longue. On a utilisé cette noble tribune pour vitupérer, insulter, attaquer de la façon la plus basse qui soit. Nous n'avons jamais fui le débat. Nous avons toujours adopté une attitude ouverte et positive. Nous croyons dans les vertus de la négociation et aux échanges d'idées civilisés et constructifs.

M. Montaño (Mexique)

Les divergences de vues les plus profondes peuvent être surmontées par la raison, l'intelligence et la volonté politique.

Aujourd'hui, en dehors du sujet qui nous occupe, le représentant d'El Salvador s'est servi de cette instance pour déverser en vitupérant une série d'accusations contre mon pays. Nous le répétons : en dehors du sujet, nous avons entendu une longue liste d'insultes lancées contre le Gouvernement et le peuple du Mexique.

Nous demandons qu'il soit consigné au procès-verbal que nous ne retrouvons pas dans cette intervention les formes respectueuses de dialogue qui doivent prévaloir dans les relations bilatérales. Nous n'acceptons pas que l'on exprime des divergences de vues dans un esprit d'insultes et d'offenses. Cette manière d'agir n'est pas conforme à notre tradition politique et diplomatique et encore moins aux liens traditionnels qui unissent le Mexique à l'Amérique centrale.

Ce matin, la délégation du Mexique a fait connaître officiellement son point de vue en ce qui concerne le point intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix". Nous avons rappelé la force incontestable des principes de non-ingérence, d'autodétermination des peuples et de la solution pacifique des différends.

Nous croyons et affirmons que c'est sur eux que se fonde la position du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. L'exposé de cette position et son application dans la pratique n'appellent pas les insultes - que nous ne pouvons simplement pas accepter - mais invitent plutôt au strict respect du droit international.

Nous ne croyons donc pas que la diatribe que nous avons écoutée avec patience ait contribué à faciliter le dialogue ou à renforcer le processus de paix en Amérique centrale. Il ne lui a pas fait de tort non plus, car, heureusement, ce n'est pas là la manière la plus efficace d'atteindre cet objectif lorsqu'on n'a pas l'autorité morale pour le faire.

La délégation du Mexique se réserve le droit de revenir, dans l'instance appropriée et sur le ton approprié, et avec la dignité qui caractérise les meilleures traditions diplomatiques et politiques de notre organisation et de mon pays, sur l'exposé déformé que nous a fait le représentant d'El Salvador.

Je demande encore une fois que cette déclaration de mon pays soit consignée au procès-verbal de cette séance.

La séance est levée à 19 h 25.